



**HAL**  
open science

# Une nouvelle dédicace de fondation de Justinien et de Théodora à Iustiniana Secunda (Ulpiana, Gračanica, Kosovo)

Christophe Goddard, Arben Hajdari, Milot Berisha

## ► To cite this version:

Christophe Goddard, Arben Hajdari, Milot Berisha. Une nouvelle dédicace de fondation de Justinien et de Théodora à Iustiniana Secunda (Ulpiana, Gračanica, Kosovo). *Antiquité tardive*, 2024, 32, pp.1-31. hal-04871947

**HAL Id: hal-04871947**

**<https://cnrs.hal.science/hal-04871947v1>**

Submitted on 7 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

To be published in the journal *Antiquité tardive – Late Antiquity – Spätantike – Tarda Antichità. Revue Internationale d'Histoire et d'Archéologie (IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)* n°32, 2024. (Brepols publishers, Turnhout, Belgium).

**Christophe J. Goddard (CNRS/ENS, AOROC, Paris)**

**Arben Hajdari (U. Prishtina ‘Hasan Prishtina’)**

**Milot Berisha (Archaeological Institute of Kosovo).**

***A new dedication of the foundation of Iustiniana Secunda by Justinian and Theodora (Ulpiana, Gračanica, Kosovo)***

*The discovery of a dedication by Justinian and Theodora in the main Christian basilica of the new city they founded in Iustiniana Secunda, in present-day Gračanica in Kosovo (fig. 1), 8 km south-east of the capital of Kosovo, Prishtina, is exceptional. It confirms the emperor's attachment to his home province, Dardania, as reported by Procopius and Justinian himself in his Novellae. Written as an elegant epigram in Latin, its elegiac dystichs, inspired by Virgil, show the vivacity of Latin culture at the imperial court in the middle of the sixth century AD. They also illustrate the changing relationship between cities, the church and the imperial power.*

**Une nouvelle dédicace de fondation de Justinien et de Théodora à Iustiniana Secunda (Ulpiana, Gračanica, Kosovo)<sup>1</sup>**

Si la découverte d'une dédicace de Justinien et de Théodora à Ulpiana-Iustiniana Secunda, sur le territoire municipal de l'actuelle Gračanica au Kosovo (**fig. 1**), à 8 km au sud-est de la capitale du Kosovo, Prishtina, est exceptionnelle, elle l'est à plus d'un titre. Elle vient tout d'abord confirmer l'histoire complexe du municipe d'Ulpiana au VI<sup>e</sup> siècle, telle que nous avons pu la reconstruire depuis 2017 et la création de la mission archéologique franco-kosovare (MAFKO), en adoptant une méthode stratigraphique fine, bâtie sur une typo-

---

<sup>1</sup> Les auteurs tiennent à remercier vivement les collègues et amis qui nous ont apporté leurs conseils et leur concours, sans qu'ils puissent être tenus pour le moins responsables de nos positions et des éventuelles erreurs ou maladroites que contiendrait cette étude : F. Bérard, A. Dan, D. Feissel, E. Fentress, H. Inglebert, D. Moreau, P. Pergola, D. Petit, le Père R. Ronzani, I. Tantillo, J. Trinquier, E. Wolff. Cette découverte n'aurait pas été possible sans la détermination et l'enthousiasme des membres de notre équipe à qui nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements, nos collègues, P. Alaj (IAK), S. Baraliu (U. Prishtina), E. Casella (AOROC, ENS-PSL), I. Culaj (U. Prishtina), T. Derrick (U. Sydney), E. Follain (MCC), M.-P. Garaguso (AOROC, ENS-PSL), F. Jedrusiak (Département du Val d'Oise, Arscan), A. Laenger (Le Mans Université, CReAAH), J.-L. Lamboley (U. Lyon 2, Hisoma), T. Mukai (CNRS, CCJ), L. Papi (AOROC, ENS-PSL), A. Pegurri (U. La Sapienza), F. Shala (U. Prishtina) et nos étudiants, B. Abazi (U. Lyon 2, Hisoma), T. Berbatovci (ENS-PSL, AOROC), D. Berisha (U. Prishtina), G. Buçinca (U. Prishtina), O. Çekaj (ENS-PSL, AOROC), I. Dedvukaj (U. Prishtina), M. Emini (U. Prishtina), Sh. Gashi (U. Lyon 2, Hisoma), L. Maillet (Sorbonne université), A. Murtezi (U. Prishtina), A. Qorri (U. Prishtina), N. Xhymshiti (ENS-PSL, AOROC), sans oublier nos ouvriers et les agents du parc archéologique d'Ulpiana. Les opérations de terrain ont été conduites dans le cadre d'un partenariat entre l'Ambassade France à Prishtina, Ministère de la Culture du Kosovo, de l'Institut archéologique du Kosovo, l'université de Prishtina « Hasan Prishtina », l'ENS-PSL et son laboratoire AOROC UMR 8546, et La Sapienza-Università di Roma, bénéficiant du double soutien de l'Union Européenne (IPA 2 2020) et de la commission des fouilles du Ministère des affaires étrangères et européennes. Nous remercions ces institutions pour la confiance sans faille qu'ils nous ont accordée.

chronologie du matériel céramique et en appliquant un protocole archéologique s'appuyant sur un éventail complet des analyses archéométriques à notre disposition, qu'elle soient physico-chimiques, carpologiques, anthropologiques, ou archéo-zoologiques<sup>2</sup>.

Longtemps notre connaissance de la cité s'est réduite pour l'Antiquité tardive et pour le VI<sup>e</sup> siècle en particulier, à de rares mentions littéraires, même si elles méritent d'être relues avec attention à la lumière des données archéologiques actuelles<sup>3</sup>. Procope de Césarée évoque ainsi la reconstruction par l'empereur Justinien d'une cité alors en ruine<sup>4</sup> :

Chez les Dardaniens, il y avait depuis l'antiquité une cité qui s'appelait Ulpiana. Il fit démolir la plus grande partie de son mur d'enceinte, qui était gravement endommagé et devenu complètement inutile, et il y apporta un très grand nombre d'améliorations qui lui donnèrent son bel aspect actuel ; il la nomma *Iustiniana Secunda* (*secunda* est un mot latin qui signifie second). Il construisit à proximité une autre cité, qui n'existait pas auparavant, qu'il appela *Iustinopolis*, du nom de son oncle.

Nous savons que l'intervention impériale s'inscrivait dans la volonté du prince de restaurer deux cités importantes de sa province natale, la Dardanie, qui devaient porter son nom : *Iustiniana Prima* et *Iustiniana Secunda*. À la différence d'Ulpiana, *Iustiniana Prima* était une cité nouvelle que Justinien avait fondée à proximité du village où il était né, *Tauresium*<sup>5</sup>. Comme nous l'avons déjà souligné lors de notre campagne de fouilles de 2023, l'importante basilique chrétienne que nous avons découverte en 2019 au terme d'une première prospection géophysique (**fig. 5**) et que nous avons fouillée depuis 2022, présente une telle proximité architecturale avec la basilique de l'acropole de Caričin Grad, que les deux bâtiments ont dû être élevés de façon contemporaine sinon par les mêmes architectes du moins par des artisans de différents corps de métier ayant adopté les mêmes techniques (**fig. 6, 7a et 10**)<sup>6</sup>. Nous

<sup>2</sup> Berisha *et alii* 2019 ; Goddard *et alii* 2022, p. 153-162 ; 2023, p. 629-656 ; à paraître.

<sup>3</sup> Les fouilles se concentrèrent tout d'abord avec I. Nikolić, E. Čerškov et L. Popović (1953-1959), sur la nécropole dite nord et le quartier septentrional de la première implantation urbaine d'Ulpiana entre sa porte Nord, un temple et son portique de la fin du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. le long du *cardo maximus*, qui finit par laisser place à un édifice utilitaire au V<sup>e</sup> siècle et à une église fortifiée au milieu du VI<sup>e</sup> siècle. Leurs successeurs, I. Zdravković (1966), S. Fidanovski (1974-1978), G. Cvetković-Tomašović (1982), M. Parović-Pešikan (1981-1987), J.-L. Lamboley et E. Shukriu (2006-2010), F. Teichner F Lüth et M. Berisha (2010-2012), M. Berisha (2012-2016), se sont pour l'essentiel limités à ce secteur où nous avons-nous-mêmes portés nos premiers efforts pour affiner la chronologie des différents édifices. Dans la zone où nous avons identifié par prospection géophysique (ARP) en 2019 et 2023 le forum de la cité, E. Čerškov (1958) et M. Parović-Pešikan (1981-1987) ont réalisé quelques sondages limités. H. Çetinkaya (2010-2016) a découvert une nouvelle basilique et son baptistère plus au sud. La seconde implantation urbaine de la cité devenue *Iustiniana Secunda*, confondue à tort avec un *castrum*, n'avait donné lieu qu'à quelques sondages très limités (ceux d'E. Čerškov n'ont pu être localisés et ceux de F. Teichner n'ont visé qu'à identifier certaines tours de la nouvelle muraille). Voir Nikolić 1957, p. 265-272 ; Čerškov 1956, p. 367-376 ; 1957, p. 65-85 ; Čerškov et Popović 1956, p. 319-327 ; 1957, p. 321-325 ; Parović-Pešikan 1980, p. 1-27 ; 1981, p. 57-82 ; 1985a, p. 82-87 ; 1985b, p. 117-123 ; 1986a, p. 97-98 ; 1986b, p. 136-142 ; 1989a, p. 117-130 ; 1989b, p. 45-51 ; Tomašović 1983, p. 66-93 ; Fidanovski 1990 ; Hajdari *et alii* 2011, p. 445-454 ; Hajdari 2013 ; 2019, p. 223-233 ; Çetinkaya 2016a, p. 30-46 ; 2016b, p. 372-376.

<sup>4</sup> Procope. *De Aed.*, IV, 1, 28-30, éd. H.B. Dewing, Loeb 343 (1949), p. 226-227 : ἦν δὲ τις ἐν Δαρδάνοις ἐκ παλαιοῦ πόλις, ἥπερ Οὐλπιᾶνα ὠνόμαστο. Ταύτης τὸν περιβόλον καθελὼν ἐκ τοῦ ἐπὶ πλεῖστον (ἦν γὰρ σφαιερὸς ἐς τὰ μάλιστα καὶ ὄλως ἀχρεῖος) ἄλλα τε αὐτῇ παμπληθῆ ἐγκαλλωπίσματα ποιησάμενος, ἕς τε τὴν νῦν μεταθέμενος εὐκοσμίαν, Σεκοῦνδαν αὐτὴν Ἰουστινιανὴν ἐπωνόμασε. Σεκοῦνδαν γὰρ τὴν δευτέραν Λατῖνοι λέγουσι. Καὶ ἄλλην δὲ αὐτῇ πλησίον ἐδείματο πόλιν οὐ πρότερον οὔσαν, ἥπερ Ἰουστινούπολιν τῷ θεῷ ὁμονύμως ἐκάλεσεν.

<sup>5</sup> Sur l'identification discutée de Caričin Grad avec *Iustiniana Prima*, avancée de façon précoce par Petkovic 1948, p. 40-48, voir les réserves de Duval *et alii* 1984, p. VII, étant donné l'absence d'inscription sur le site mentionnant le nom de la cité. Voir Bavant et Ivanišević 2006, p. 78, qui restent très prudents sur ce point et le regard très critique de Turlej 2016, p. 15.

<sup>6</sup> Goddard *et alii* 2023, p. 635.

avons là un argument pour conforter l'hypothèse qui a voulu faire de Caričin Grad, le cœur urbain de *Iustiniana Prima*.

### Le tremblement de terre de 518 après J.-C. et la destruction d'Ulpiana

Si l'on veut bien revenir à Ulpiana, on a cherché à lier son état de délabrement à l'important tremblement de terre qui avait frappé la province de Dardanie en 518 après J.-C., juste avant la mort d'Anastase, comme l'expliquait le comte Marcellin dans ses *Chroniques* :

Dans la province de Dardanie, suite à un violent tremblement de terre, vingt-quatre villages (*castella*) s'effondrèrent d'un coup. Deux d'entre eux furent engloutis avec leurs habitants, quatre furent détruits après avoir perdu la moitié de leurs édifices et de leurs hommes ; onze d'entre eux virent disparaître un tiers de leurs maisons et autant d'habitants ; sept perdirent le quart de leurs toits et une même proportion de leur population, tandis que les (villages) voisins furent abandonnés par peur des effondrements. Quant à Scupi, la métropole (de la province), même si elle ne perdit pas de citoyens, qui avaient fui l'ennemi, elle s'effondra totalement. Plusieurs montagnes se fissurèrent à cause du tremblement de terre ; des rochers tombèrent, des arbres furent déracinés. (Le séisme) qui s'étendit sur 30 mille pas et entrouvrit une faille profonde, de 12 pas de large, fournit des sépultures pour un assez grand nombre de citoyens qui fuyaient l'effondrement des villages et les éboulements, comme les raids des ennemis<sup>7</sup>.

Si ce témoignage ne fait pas référence de façon spécifique à Ulpiana, les fouilles que nous avons conduites de 2017 à 2021 ont pu établir que le site originel du municpe avait subi d'importantes destructions durant le premier tiers du VI<sup>e</sup> siècle, dont les effets furent démultipliés par une série d'inondations dévastatrices<sup>8</sup>. Nos campagnes archéologiques et géophysiques de 2022 et de 2023 ont pu montrer que Justinien ne s'était pas contenté d'offrir un nouveau nom à la cité. Il avait fait reconstruire son centre urbain 78 m au nord-est de son emplacement précédent, dans un secteur rural qui ne semblait présenter aucune construction antérieure d'importance (**fig. 2, 3 et 4**). Il faut noter que cette nouvelle localisation avait permis d'élever le cœur urbain de la cité de 0,80 à 1 m environ. On avait très certainement voulu réduire les futurs risques d'inondation, mais ces calculs furent démentis, semble-t-il un siècle plus tard, puisque nos relevés géophysiques gardent la trace des paléo-alluvions d'une importante inondation de la rivière Gračanka qui coulait au nord des murs de la cité. Elle finit par déborder dans la nouvelle ville, la traversant d'est en ouest, dans sa partie méridionale (**fig. 4**). Ainsi peut-on sans doute expliquer l'abandon de la cité au cours des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles après J.-C., si l'on suit la chronologie établie par par T. Mukai et A. Pegurri au terme d'une étude précise du matériel céramique<sup>9</sup>.

Les prospections géophysiques par ARP (*Automated Resistivity Profiling*) que nous avons réalisées du 16 au 30 novembre 2023 nous ont permis d'obtenir un plan complet du centre-ville de *Iustiniana Secunda* (**fig. 3 et 4**). Celui-ci présente toutes les caractéristiques d'une ville nouvelle avec son plan de rues orthogonales et l'inégalité de sa densité urbaine, qui est plus élevée à

<sup>7</sup> Nous retenons les corrections de l'édition de Marcellin., *Chronikon*, XI, éd. T. Mommsen, MGH, *Chronica Minora* II, 1894. XI. : *In prouincia Dardania adsiduo terrae motu, uiginti quattuor castella uno momento conlapsa sunt. Quorum duo suis cum habitatoribus demersa, quattuor dimidia aedificiorum suorum hominumque amissa parte destructa, undecim tertia domorum totidemque populi clade deiecta, septem quarta tectorum suorum tantaque plebis parte depressa, uicina uero metu ruinarum despecta sunt. Scupus namque metropolis, licet sine ciuium suorum hostem fugientium clade, funditus tamen corrui. Plurimi totius prouinciae montes hoc terrae motu scissi sunt saxaque suis euulsa conpagibus deuolutaque arborum crepido. Per triginta passuum milia patens et in duodecim pedum latitudinem dehiscens profundam aliquantis uoraginem ciuibus castellorum saxorumque ruinas uel adhuc hostium incursiones fugientibus <b>{i}us{s}<t>a parauit. Cf. la récente traduction française de Desgrugillers 2014, p. 79-80 (et p. 158-159 pour le texte latin), qui n'est pas sans poser problème, et celle anglaise de Croke 2001, p. 39-40 qui reste préférable.*

<sup>8</sup> Berisha *et alii* 2019 ; Goddard *et alii* à 2022, p. 153-162 ; Goddard *et alii* 2023, p. 629-656.

<sup>9</sup> Pegurri et Mukai 2023, p. 643-652.

proximité des axes principaux de circulation. Des quartiers entiers semblent n'avoir jamais été occupés, quand la ville fut abandonnée un siècle après sa fondation. Nous reviendrons dans le détail sur nos résultats archéologiques et géophysiques dans une étude ultérieure, afin de nous concentrer dans le présent article sur la dédicace inventée en 2023.

Quant à *Iustinopolis*, cette seconde cité située « à proximité » (πλησίον), nous n'avons pas encore pu la localiser, d'autant que le degré de proximité avancé par Procope reste bien difficile à déterminer. Il nous semble exclu, pour l'heure, que les deux emplacements urbains bien identifiés par les prospections géophysiques et l'archéologie, puissent correspondre à *Iustiniana Secunda* et *Iustinopolis*, dans la mesure où l'état d'abandon et de destruction de l'emplacement urbain originel d'Ulpiana était tel que l'église du milieu VI<sup>e</sup> siècle qui était située dans son ancien quartier septentrional *intramuros*, avait dû être entourée de sa propre fortification<sup>10</sup>. Ses murs coupaient même le cours de l'ancien *cardo maximus* en deux, au moment même où le nouveau centre urbain de *Iustiniana Secunda* était en cours de construction<sup>11</sup>. Le premier emplacement d'Ulpiana semblait avoir perdu sa fonction urbaine et les quelques édifices isolés que nous sommes parvenus à identifier ne constituaient plus qu'une zone péri-urbaine occidentale de la ville nouvelle de *Iustiniana Secunda*.

### Une nouvelle basilique monumentale

Notre dédicace a été découverte le 9 août 2023 sur le pavement de mosaïque d'une imposante basilique monumentale à trois nefs, d'une superficie de 1817 m<sup>2</sup> (79 m sur 23) d'orientation générale est-ouest (**fig. 6 et 7a**). L'église se trouve dans le quart septentrional du centre urbain de *Iustiniana Secunda* et s'insère dans un ensemble qui présente toutes les caractéristiques d'un quartier épiscopal avec une vaste maison à plan centré, de forme presque carrée (d'une superficie de 1644 m<sup>2</sup>, de 43 m d'ouest en est et de 38 m du nord au sud), élevée autour d'une cour rectangulaire (de 19,23 m d'ouest en est sur 16,8 m de nord au sud) au nord et un baptistère de 12,2 m de diamètre, au sud<sup>12</sup>. Les structures murées que l'on devine entre ces différents bâtiments laissent entendre qu'ils étaient accessibles entre eux par des couloirs internes<sup>13</sup>.

Les campagnes de 2022, de 2023 et de 2024 nous ont permis de dégager l'extrémité orientale de l'église sur près de 514 m<sup>2</sup>. Celle-ci comporte sept pièces, dont une abside centrale à trois pans et le chœur (P6) de 90 m<sup>2</sup> (10,7 en longueur, d'ouest en est sur 9,4 m en largeur, du nord au sud) et un long couloir étroit (P3) de 31,5 m<sup>2</sup> (de 2,6 m en longueur, d'ouest en est sur 11,7 m en largeur, du nord au sud), situé le long de la barrière de chancel, marquant une séparation avec la nef centrale (P2) qui se développe à l'ouest. Le chœur est flanqué de deux pièces absidées de service (P5 et P6) qui prolongent les ailes latérales bordant la nef centrale (P2). Nous trouvons donc ici un premier point commun architectural avec la basilique contemporaine de l'acropole de Caričin Grad<sup>14</sup>.

Tant que la basilique n'est pas entièrement dégagée, il est difficile de déterminer sa hauteur avec précision, d'autant que l'ensemble des murs ont été arasés. Trois assises de briques de son mur périmétral sud, comme la proportion très élevée de briques et le nombre faible de moellons de parement, laissent entendre que les constructeurs avaient adopté, au moins pour

<sup>10</sup> Goddard 2022, p. 153-162.

<sup>11</sup> Sur ce point voir Berisha *et alii* 2019 ; Goddard *et alii* à 2022, p. 153-162.

<sup>12</sup> Goddard 2022, p. 159 et fig. 4.

<sup>13</sup> Goddard *et alii* 2022, p. 158-159.

<sup>14</sup> Duval *et alii* 2010, p. 128 sq.

le tiers oriental que nous avons fouillé, un *opus testaceum*, un ouvrage en brique, comme pour la cathédrale de l'acropole de Caričin Grad<sup>15</sup>. Il faut très certainement rester prudent sur ce point, car nous avons retrouvé un petit nombre de blocs de parement en pierre calcaire locale laissant entendre la présence d'élévations en *opus listatum* à certains endroits<sup>16</sup>. Quant aux fondations de notre bâtiment, elles étaient en *opus incertum* de douze assises semi-régulières de moellons de calcaire local, continues, immédiates et sans semelle. Elles s'enfonçaient à 1,33 m de profondeur, pour soutenir des murs périmétraux imposants de 1,15 m d'épaisseur au nord (M866) et de 1,23 m au sud (M820-821)<sup>17</sup>.

Comme à Caričin Grad, le chœur de la basilique (**fig. 7a**) est flanqué de deux pièces latérales absidées de forme presque carrée, au nord (P7) et au sud (P5), respectivement de 21 m<sup>2</sup> et 19,3 m<sup>2</sup>, couvertes d'un dallage de briques et situées dans le prolongement des ailes latérales septentrionales (P4) et méridionales (P1). On notera que les deux pièces P5 et P7 étaient plus larges que les ailes latérales (4,50 m du nord au sud pour P7 et 3,2 pour P4 ; 4,3 m pour P5 et 3,3 m pour P1) et que l'accès semblait s'y faire par une porte centrale à l'ouest. L'état d'arasement des murs ne permet pas de localiser la présence d'accès direct de ces pièces dans le chœur, même s'ils paraissent probables.

Une pièce étroite (P3), rectangulaire, perpendiculaire au chœur P6, de 33,5 m<sup>2</sup> (de 12,9 m du nord au sud sur 2,6 m d'est en ouest) était dotée d'un double accès central à l'est et à l'ouest donnant respectivement sur le chœur et la nef centrale. De la barrière de chancel, qui séparait cette pièce de la nef centrale (P2), nous n'avons retrouvé que les quatre blocs en schiste (812, 815, 883, 890) de sa section méridionale, percés de mortaises<sup>18</sup>.

Nous n'avons dégagé jusqu'à présent qu'une partie de la longueur (9,85 m d'est en ouest) de la nef centrale (P2), moins d'un tiers d'après nos prospections géophysiques. Sa largeur (du nord au sud) est de 13,70 m environ. Nous avons découvert un certain nombre de ses éléments architecturaux : outre la base de l'ambon en blocs moulurés de calcaire (1182), quatre plinthes rectangulaires et deux fragments de base moulurée en marbre blanc de Kishnica (837 et 1132 au nord ; 811 et 835 au sud), quatre fûts de granit gris foncé (1141 au nord près de la base 1132 et 1131 au sud près de la base 835), des fragments de chapiteaux corinthiens, un morceau d'abaque déversé vers l'extérieur, en marbre blanc de Kishnica (1133), suggérant la présence d'arches entre les colonnes. Le style architectural des colonnades qui séparaient la nef centrale des ailes latérales P4 et P1 était très proche de celui de Sant'Apollinare Nuovo à Ravenne. La présence de plusieurs fragments de briques de fût maçonné, que nous avons découverts en 2022 et en 2023 aux abords immédiats de la base en marbre 837, comme la forme rectangulaire de cette dernière, peut s'expliquer par la présence de deux colonnes maçonnées semi-engagées, élevées sur les bases de l'arc de triomphe et bordant les extrémités de la barrière de chancel.

### Des pavements de mosaïque d'une richesse inattendue

Notre dédicace se trouve dans une section sud-orientale du pavement de mosaïque de la nef centrale, à 2 m à l'ouest de la barrière de chancel et à 2,88 m à l'est de l'ambon, dont il ne reste que la base. L'étendue du pavement de mosaïque et son état de conservation sont tout à

<sup>15</sup> Duval *et alii* 2010, p. 104, p. 109, fig. II, 9, et fig. 182.

<sup>16</sup> La basilique de l'acropole de Caričin Grad a posé les mêmes problèmes de lecture architecturale. Sur ce point, voir Duval *et alii* 2010, p. 104, 172 et 178.

<sup>17</sup> Goddard *et alii* 2023, p. 635.

<sup>18</sup> Goddard *et alii* 2023, p. 635.

fait remarquables, malgré la multiplication des destructions, des spoliations et des intrusions successives du VII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours (**fig. 6 et 7a**), particulièrement lors du creusement des cabanes semi-enterrées (*Grubenhäuser*) des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles (**fig. 7b**)<sup>19</sup>. Il faut noter que les pavements de mosaïques ne se trouvent que sur l'axe central de la basilique, dans le chœur (P6) autour de l'autel, son corridor central (P3) et la nef centrale (P2). L'organisation des différentes pièces sur l'axe central se lit à travers l'agencement de ses 11 tapis.

Les tapis de mosaïque polychromiques sont tous faits de tesselles de dimension moyenne (de 0,008 à 0,0162 m.), utilisant des fragments de céramique rouge (qui peuvent parfois tirer sur l'orange quand ils sont endommagés ou exposés à une chaleur intense), d'andésite noire locale et de marbre blanc de Kishnica. Ils reposent sur un mortier au tuileau (pour le pavement US 1023-1070-1069-1064 du chœur P6, les US 1097-1099 ; pour le pavement US 1005-814-810-809-863 du couloir P3, les US 813-839-936 ; pour le pavement US 1130-830-935 de la nef centrale P2, les US 848, 961, 960, 957, 979), stabilisé au sol par un épais radier de fondation (pour le pavement US 1023-1070-1069-1064 du chœur P6, les US 1089-1098-1100 ; pour le pavement US 1005-814-810-809-863 du couloir P3, l'US 930 ; pour le pavement US 1130-830-935 de la nef centrale P2, l'US 978). Ils comprennent des motifs géométriques et des représentations régulières d'oiseaux et de fontaines (**fig. 9**)<sup>20</sup>.

### La dédicace de Justinien et les six tapis de mosaïque de la nef centrale (P2)

C'est lors du dégagement des 57,7 m<sup>2</sup> de la nef centrale (P2) qu'est apparue la dédicace de fondation sur l'un de ses six tapis (T9, **fig. 7a**). Leur composition géométrique (**fig. 7a et 9**) est structurée par un bandeau extérieur comprenant, sur fond noir, une tresse à deux brins rouge et blanc qui fait alterner des cercles décorés des mêmes fleurs tricolores<sup>21</sup>. Chacun de ces tapis est encadré ensuite par une ligne de poste noire à double enroulement sur fond blanc, lui-même bordé à l'ouest par un double filet noir, adjacent à un cadre de deux listels noirs sur fond blanc. Notons que certains motifs géométriques, comme l'enchevêtrement de deux rangées d'octogones réguliers déterminant en leur centre des carrés noirs sur fond rouge, des tapis 5 et 6 (**fig. 7a**) de la nef centrale (P2), sont très proches de ceux que l'on retrouve sur le sol du baptistère de la basilique de l'acropole de Caričin Grad<sup>22</sup>. On peut distinguer (**fig. 7a**) :

- sur une moitié nord, une composition orthogonale de cercles tangents (de 3,3 m. de diamètre environ), en lacis de tresses à trois brins tricolores, déterminant des cercles (T7) ou carrés inscrits (T11)<sup>23</sup>, présentant de nombreux oiseaux, fontaines, vasques, amphores et paniers ;
- sur une moitié sud, des figures géométriques.

Les deux compositions nord et sud sont séparées par un couloir central (T8), orné d'un ensemble géométrique, orthogonal de peltes adossées, alternativement couchées et dressées, en opposition de couleur, rouge, dessinées au trait noir, sur fond blanc<sup>24</sup>.

### La dédicace de Justinien et Théodora

<sup>19</sup> Goddard *et alii* 2023, p. 639.

<sup>20</sup> Nous reviendrons dans le détail sur la composition complexe de ces pavements dans une publication ultérieure.

<sup>21</sup> Une variante de Balmelle *et alii* 1985, vol. 1, pl. 176 (b), p. 273 (Aquilée).

<sup>22</sup> Goddard *et alii* 2022, p. 636 et fig. 4 ; Ivanišević 2017, p. 98 et fig. 2 ; p. 102 et fig. 6 ; *ibid.*, pl. 101, p. 159 ; Duval *et alii* 2010, p. 233, fig. III, 25-31.

<sup>23</sup> Balmelle *et alii* 1985, vol. 1, pl. 133, p. 364 (Dougga, Tunisie).

<sup>24</sup> Une variante de Balmelle *et alii* 1985, vol. 1, pl. 122 (d et e), p. 346-347 (Acholla, Tunisie).

La dédicace de Justinien et Théodora a été composée sur le tapis méridional T9 de la nef centrale (**fig. 7a et 8**). Les sept lignes de cette dédicace métrique sont encadrées par une double ligne noire. Les lettres sont relativement régulières dans l'ensemble (13,4 cm de hauteur en moyenne pour la l.1, 11,7 pour les l. 6 et 7 avec deux lignes de tesselles par lettre sauf pour la barre sommitale transversale des 'A' qui n'est constituée que d'une ligne) à l'exception des deux dernières qui affectent un espacement entre les mots plus important (14,5 cm en moyenne), alors que celui des deux premières lignes est très réduit (près de 6,5 cm). La lettre V présente aussi trois graphies différentes (l.1, penchée vers la droite, l. 4-5, très évasée). On notera enfin la présence d'une *hedera* à la fin de la première ligne qui est sans doute venue masquer une erreur du mosaïste qui a été conduit à renvoyer à la ligne suivante la totalité du mot *mundi*. Il lui avait été impossible de faire correspondre les lignes avec les vers du poème qui lui avait été remis. Voici ainsi ce qu'on lit :

CAESAREVM REGNI ET DVO LVMINA ☪  
 MVNDI, IVSTINIANVS, OUANAS  
 ET THEODORA POTENS, VRBEM  
 DARDANIAE VOTIS ET TEM-  
 PLA LOCARVNT, NATA[-]IS  
 CHRISTO, QVAE PAT[--]  
 AR[---] DICA[---]

*Caesareum regni et duo lumina/ mundi, Iustinianus, ouan{a}s, / et Theodora, potens, urbem / Dardaniae uotis et tem/pla locarunt, Nata[l]is / Christo, quae, pat[ri]/ar[ca], dica[t].*

Cette dédicace versifiée semble avoir été constituée d'une alternance d'hexamètres et de pentamètres dactyliques qui n'est pas sans poser problème<sup>25</sup>. À première vue, le poème se présente ainsi:

<p><i>Caēsārē ūm rēgñi    ēt dūō   lūmīnā   mūndī,      Iūstīnī ānūs ō uān{a}s    ēt Thēō dōrā pō tēns,      Vrbēm  Dārdānī āe   uō tīs ēt  tēmplā lō cārūnt,      Nātā [l]īs Chrī stō   quāē pāt[ri]/ār[chā] dī cā[t].</i></p>	<p>Hexamètre dactylique catalectique      Pentamètre dactylique      Hexamètre dactylique      Pentamètre dactylique</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Notons la nécessité de modifier sans surprise, au second vers, la scansion du nom de l'empereur, *Iūstīnīānūs*, sous la forme *Iūstīnīānūs*, car celui-ci se prêtait mal aux règles de la prosodie latine. Le grand poète contemporain Corippe fit de même<sup>26</sup>. S'il restait toujours possible de remplacer *īmpērātōr* par un *caēsār*, car les poètes cherchaient à éviter à tout prix ce type de mot à cause des difficultés de scansion qu'il posait, on se devait de trouver une solution pour le nom même du prince<sup>27</sup>. Nous obtenons ainsi deux dactyles avec la première lettre d'*ōuān{a}s*.

La véritable difficulté se trouve au premier vers, dont le second hémistiche répond à ce qu'on attendrait d'un hexamètre dactylique, alors qu'il manque un pied au premier. Il constitue ainsi une sorte d'hexamètre dactylique catalectique ou « boiteux », si l'on veut reprendre

<sup>25</sup> Bornecque 1933, p. 89 sq. ; Nougaret 1963, p. 59. Les auteurs remercient vivement notre collègue et ami Ignazio Tantillo pour son aide sur ce point.

<sup>26</sup> Ainsi Corippe, *Iohann.*, VII v. 142. Nous remercions D. Feissel pour cette référence.

<sup>27</sup> Nougaret 1963, p. 27 (§60), sur les termes comme *īmpērātōr* qui étaient « bannis » parce qu'ils comprenaient une brève encadrée par deux longues.

l'expression d'Y. Bonnefoy<sup>28</sup>. Dans la mesure où l'expression est également délicate à traduire, on peut se demander si le mosaïste n'a pas tout simplement reproduit le texte qui lui avait été remis de façon erronée, soit parce qu'il n'avait pas compris une abréviation ou des ligatures, soit parce qu'il n'avait pas correctement lu le texte manuscrit qui lui avait été remis. Il faut ajouter d'autres problèmes de scansion, comme l'élision du i de *rēgni* devant le e de *ēt*, alors qu'on devrait y trouver en toute logique la césure entre les deux hémistiches. Il semble donc doublement nécessaire de corriger le premier hémistiche, d'autant que le second, d'inspiration virgilienne, n'est pas sans élégance.

### *Duo lumina mundi*

Dans les *Géorgiques*, les *clarissima lumina mundi* désignaient Cérès et Liber Pater, qui veillaient sur le cours du temps qui s'écoule et sur les cycles agricoles<sup>29</sup>. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C., l'évêque Ambroise de Milan reprit l'expression pour en faire une allégorie du soleil et de la lune qui éclairent l'esprit, tandis que son confrère Gaudence de Brescia considérait les saints Pierre et Paul comme les véritables *duo lumina mundi*<sup>30</sup>. Rufin d'Aquilée faisait, quant à lui, des deux évêques Eusèbe de Verceil et Hilaire de Poitiers, de « magnifiques lumières du monde qui ont éclairé par leur splendeur l'Illyricum, l'Italie et la Gaule », y faisant reculer « les ténèbres de l'hérésie »<sup>31</sup>. Plus politique et proche de notre inscription, Cassiodore qualifiait ainsi les sénats de Rome et de Constantinople<sup>32</sup>. Cette expression virgilienne, régulièrement reprise par des évêques des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, offrait donc une tonalité tout à fait classique à notre poème.

L'expression connut un succès d'autant plus grand dans les discours impériaux et les panégyriques qu'elle faisait écho à une conception du pouvoir que l'on retrouvait dans la littérature de la Seconde et de la Troisième Sophistique, qui se développèrent respectivement à partir du 1<sup>er</sup> et du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. On en retrouve la trace au V<sup>e</sup> siècle, dans les *Florilèges* de Jean Stobée, lorsqu'il cite un philosophe néophythagoricien du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., Ecphante<sup>33</sup> :

Κατασκευασμα δὴ ὃ ὁ βασιλευς ἔν καὶ μόνον ἐννοητοκὸν τῶν ἀνωτέρω βασίλειωσ, τῷ μὲν πεποιηκῶτι γνῶριμον ἀεὶ τοῖς ἀρχομένοις ὡς ἐν φωτὶ τῆ βασιλεία βλέπόνον.

Le roi est donc vraiment la seule et unique créature capable de se représenter le roi d'en-haut [i.e. la divinité suprême] : de son créateur, il est connu de tout temps ; il l'est aussi de ses sujets parce qu'ils le voient dans la royauté comme dans une lumière.

<sup>28</sup> Bonnefoy 2000, p. 124, avait popularisé ce qu'il appelait l'« alexandrin boiteux », un alexandrin auquel il manquait un pied.

<sup>29</sup> Vergilius, *Georgica*, LLA 224 : *uos, o clarissima mundi lumina, labentem caelo quae ducitis annum* (« Ô vous, très brillantes lumières du monde, qui dans le ciel guidez l'année qui s'écoule »). Une expression reprise par Apulée, *De deo Socratis*, I, 7, 9.

<sup>30</sup> Ambr. Med., *Exameron*, PL 123, IX, 55, p. 247, l. 10 ; Gaudentius Brixiensis, *Tractatus XXI*, XX, 5, l. 30, PL 215.

<sup>31</sup> Rufin d'Aquilée, *Histoire ecclésiastique*, X, 31, PL 97, col. 501 : *ita duo isti uiri uelut magnifica quaedam mundi lumina Illyricum, Italiam, Galliasque suo splendore radiarunt, ut omnes etiam de absconditis angulis et abstrusis haereticorum tenebrae fugarentur*.

<sup>32</sup> Cassiod., *Var.*, I, 4, 15 ; tandis qu'au VII<sup>e</sup> siècle, Théophylacte Simocatta (*Hist.*, IV, 11, 2) y voyait les deux empires perses et romains, deux regards et sources de lumière voulues par Dieu. Nous devons ces références à l'amitié et l'érudition d'I. Tantillo.

<sup>33</sup> Ecphante, *De la Royauté*, VII, 64 (273,1). éd. et trad. L. Delatte, 1942, p. 48. Cf. G.F. Chesnut, 1978, p. 1310-1332 ; Goddard 2012, p. 485.

Cette lumière impériale était diffusée par les gouverneurs de province qui portaient la parole du Prince dans les cités, comme l'explique Ménandre le rhéteur dans son manuel d'encomiastique au début du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>34</sup>:

Κὰν μὲν ἄρχοντα, εὐθὺς ἐρεῖς· ἀλλ' ἦκεις μὲν ἐπ' αἰσίοις συμβόλοις ἐκ βασιλέως λαμπρός, ὥσπερ ἡλίου φαιδρά τις ἀκτίς ἄνωθεν ἡμῖν ὀφθεῖσα·

S'il s'agit de l'arrivée d'un gouverneur, tu devrais tout de suite commencer par dire : 'C'est porteur d'heureux présages que tu nous as été envoyé par l'empereur, toi qui brilles comme un rayon de soleil à son zénith'.

Ainsi, ce vieux-fonds néoplatonicien et néopythagoricien, que l'on retrouve régulièrement dans les panégyriques des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, rendait assez naturelle la présence de la métaphore au siècle suivant sur notre dédicace. Cette lumière solaire portée par l'empereur était liée pour ces auteurs au fait que le prince était doté d'un *numen*, d'un pouvoir divin. On ne l'avait pas oublié au sein de la chancellerie impériale de Justinien, comme le montre la *Novelle* 11 du 14 avril 535, sur laquelle nous reviendrons car elle est d'une grande importance pour comprendre notre dédicace. Le pouvoir impérial y était qualifié à deux reprises de *numen*<sup>35</sup>.

### ***Caesareum regni ou Caesares in(colu)m(is) regni ?***

Si l'on veut bien revenir au premier hémistiche, gardons à l'esprit qu'il nous manque un pied pour en faire un hexamètre dactylique. Et le terme de *Caesareum* lui-même est difficile à comprendre dans ce contexte. Le substantif était communément employé pour désigner un sanctuaire du culte impérial<sup>36</sup>. Faut-il imaginer ici une expression plus abstraite renvoyant à la notion du pouvoir césarien de l'empereur, nous dirions à son « césarat » ? Son apposition ferait du couple impérial considéré une unité indivisible. Encore faudrait-il pouvoir trouver une autre occurrence dans notre documentation littéraire, épigraphique ou papyrologique d'un tel usage du mot *Caesareum*.

Une autre solution serait de considérer que nous avons en fait une formule erronée au premier hémistiche. L'artisan qui a déjà mal orthographié à la seconde ligne et au second vers, le qualificatif de Justinien, *ouans*, aurait pu mal comprendre les premiers mots qui lui avaient été transmis. Notons que personne autour de lui, pas plus l'architecte en charge des travaux que l'évêque, le personnel sacerdotal, ni aucun curiale de la cité, ne ressentit le besoin de faire

<sup>34</sup> Menandor Rhetor, *Treatise*, II, 3, 378, 5, éd. et trad. Russell et Wilson 1981, p. 94-95. Voir Goddard 2012, p. 486.

<sup>35</sup> *Nouell. Iust.* 11, 6, à l'archevêque de Iustiniana Prima, Catellianus : *Ut igitur sciat beatitudo tua nostri numinis dispositionem, ideo praesentem legem ad tuam uenerabilem sedem transmisimus, ut in perpetuum tale beneficium habeat patriae nostrae ecclesia in dei omnipotentis gloriam et nostri numinis sempiternam recordationem* (« Ainsi, afin que Ta Béatitude connaisse les dispositions de notre *numen*, nous avons transmis la présente loi à ton siège vénérable, de sorte que l'église de notre patrie jouisse d'un tel bénéfice d'une façon perpétuelle dans la gloire du Dieu omnipotent et du souvenir éternel de notre *numen* »). Sur la définition du *numen*, que l'on nous permette de renvoyer à Goddard 2021, p. 145-153.

<sup>36</sup> On trouve des bâtiments désignés comme *Caesareum*, dans nombre de cités, comme sur le forum de Launium en 227/228 après J.-C. (*AE* 2000, 0656 = 1998, 0282, IV, l. 6). Sur le cas spécifique du *Caesareum* du sanctuaire romain de Dea Dia où officiaient les Frères Arvales et tous les problèmes que pose sa définition, voir Scheid 1990, p. 110 sq. et p. 120 sq. 90. Cf. Gros 1984, p. 123-134 (sur l'Augusteum de Nîmes) ; Price 1984, p. 133-169 (sur les cas en Asie mineure) ; Ward-Perkins 1958, p. 137-194 (sur le *Caesareum* supposé de Cyrène) ; Gradel 2002, p. 82 et Koortbojian 2013, p. 159, sur la construction d'un *Caesareum* en l'honneur d'Auguste à Bénévent en 15 av. J.-C. (*CIL* IX 1556). Voir s.v. « *Caesareus, a, um* », *TLL*, col. 40.

corriger ce mot, alors que le remplacement de quelques tesselles sur un pavement de mosaïque eut été pour le moins aisé.

Si l'on reste dans cette même atmosphère virgilienne, qui recourait souvent au substantif *regnum* pour désigner le règne ou l'autorité des princes, notamment dans l'*Énéide*, nous pourrions penser à la série de qualificatifs que le cygne de Mantoue utilisait, pour peu qu'ils soient compatibles avec le sens général de notre poème et avec sa métrique<sup>37</sup>. Au cas où l'on lirait *Caēsārē(s)*, plutôt que *Caēsārēūm*, qui ferait davantage sens pour désigner le couple impérial, nous pourrions penser à une expression comme *Caēsārē(s)/īn{u}(cōlū)/m(īs) /rēgni // ēt dūō | lūmīnā | mūndī*, « les Césars d'un royaume intact et les deux lumières du monde ». En effet, la métrique impose que *Caesare(s)* soit suivi par un mot commençant par une voyelle pour garantir que sa dernière syllabe ne soit pas longue par position. D'autres adjectifs qu'*incolumis*, *is*, *e*, restent bien évidemment possibles mais ils doivent commencer par une voyelle et permettre de construire soit un dactyle, comme dans le cas présent, soit un spondée. L'adjectif abrégé doit aussi pouvoir être lu de façon erronée, comme les deux lettres VM et faire sens naturellement. C'est le cas d'*incolumis*, *is*, *e*, qui nous semble être pour l'heure une conjecture raisonnable. Notons qu'associer Théodora au César de son époux était pour le moins inhabituel, qu'elle soit qualifiée de *Caesar* ou qu'elle soit part de son *Caesareum*.

En opérant la correction que nous suggérons au premier hémistiche du premier vers, nous obtiendrions un poème composé de deux distiques élégiaques<sup>38</sup> :

<i>Caēsārē(s) /īn{u}(cōlū)/m(īs) rēgni // ēt dūō   lūmīnā   mūndī,</i>	Hexamètre dactylique
<i>Iūsīnī/ānūs ō/ūān{a}s // ēt Thēō/dōrā pō/tēns,</i>	
<i>Vrbēm  Dārdānī/āe //uō/tīs ēt /tēmplā lō/cārūnt,</i>	
<i>Nātā/[I]īs Chrī/stō //quaē pāt[rī]/ār[chā] dī/cā[t].</i>	
	Pentamètre dactylique
	Hexamètre dactylique
	Pentamètre dactylique

Et sa traduction donnerait :

Les Césars d'un royaume (intact) et les deux lumières du monde, le triomphant Justinien et la puissante Théodora, ont établi une ville de Dardanie conformément à (leurs) vœux et des temples, que Natalis voue au Christ comme patriarche.

Le texte de notre poème semble ainsi plus clair, tout en respectant davantage les usages de la prosodie latine, même si notre lecture reste conjoncturelle et que d'autres solutions restent toujours possibles<sup>39</sup>.

### *Templa Christo quae [...] dicat*

<sup>37</sup> Nous remercions vivement notre ami Ignazio Tantillo pour ses suggestions et ses éclairages précieux pour la lecture métrique de ce poème. Sur le substantif, voir s.v. « *regnum* », *TLL*, col. 780-797.

<sup>38</sup> Verg. *Aen.*, II, v. 88, p. 277 : *dum stabat regno incolumis*.

<sup>39</sup> Comme nous l'a suggéré notre amie Anca Dan, une autre solution serait d'insérer un substantif comme *unum* ou *par* pour peu qu'il soit compatible avec le sens général du texte et règles de la prosodie. *Caesareum* en serait l'adjectif. On peut penser à *Caēsārēūm pār| rēgnī // ēt dūō | lūmīnā | mūndī* (« couple césarien du royaume et deux lumières du monde ») ou *Caēsārēūm ūn|ūm rēgni // ēt dūō | lūmīnā | mūndī* (« unité césarienne du royaume et deux lumières du monde »). Seule la première conjecture permet d'éviter l'élision entre *rēgnī* et *ēt*. La scansion d'autres substantifs comme *nūmēn* et *nōmēn* les exclut d'office.

Ce registre virgilien signalait un classicisme qui ne se limitait pas aux évocations de la bonne santé de l'empire et des lumières du *numen* impérial. On le retrouve dans la façon de qualifier les églises comme temples (*templa*), au point que l'on doit préciser qu'elles étaient vouées au Christ (*Christo [...] dica[t]*). On pourrait y voir une influence de la langue grecque tardo-antique, qui employait régulièrement le terme de ναοί pour désigner temples païens et églises. Il suffit de penser à l'une des pièces de l'*Anthologie palatine*, qui évoquait le ναός des Saints-Pierre-et-Paul, fondé à Constantinople par Justinien<sup>40</sup>. L'expression semble assez commune mais ne se trouve en latin, dans nos sources ecclésiastiques, qu'à partir du milieu du V<sup>e</sup> siècle. Et à notre connaissance, le premier à en faire usage fut l'évêque de Rome, Léon le Grand. Ce détail n'est pas sans intérêt quand on sait l'importance de ses écrits pour le second concile œcuménique de Constantinople de 553 après J.-C.<sup>41</sup> Dans une loi qui nous a été conservée par le *Code Justinien*, l'empereur Léon (457-474) évoquait, quant à lui, les *omnipotentis dei templa*, les « temples du Dieu omnipotent »<sup>42</sup>. On retrouve des *templa* chrétiens sur d'autres inscriptions latines du VI<sup>e</sup> siècle dans la Dalmatie voisine, comme à Salone sur l'épithaphe métrique de trois frères martyrs, où la mention d'un [*t*]emplu(m) [*mart*]uris, faisait référence à une église martyriale selon F. Prévost et D. Feissel<sup>43</sup>. À Prijepolje, « sous le prince Justinien » (*sub principe Iustiniano*), l'évêque Stefanus, qualifié d'*antistes*, déclarait avoir construit un grand nombre de bâtiments, dont des « temples » (*templa*), c'est-à-dire des églises<sup>44</sup>. À *Iustiniana Secunda*, le fait d'indiquer que les *templa* avaient été « voués au Christ » (*Christo [...] dicat*), ne devait pas signifier que toutes les églises de la cité dardaniennne avaient été dédiées au Christ, mais plutôt que les temples de Justinien et Théodora étaient bien des églises.

## Le vocabulaire sacerdotal de la Nouvelle 11

<sup>40</sup> Feissel 2000, p. 88-89, qui mentionne et traduit ce témoignage de l'*Anthologia Palatina*, I, 8, « Sur le temple des saints apôtres Pierre et Paul, près de Saint-Serge au palais d'Hormisdas. C'est le Christ, souverain de l'univers, qu'honore par ses travaux Justinien, lui qui a édifié ce temple très illustre pour Pierre et Paul. » (Eis τὸν ναὸν τῶν ἀγίων ἀποστόλων Πέτρου καὶ Παύλου, πλησίον τοῦ ἁγίου Σεργίου εἰς τὰ Ορμισδοῦ. Χριστὸν παμβασιλῆα φίλοις καμάτοισι γεραίων τοῦτον Ἰουστινιανὸς ἀγακλέα δείματο νηδὸν Πέτρῳ καὶ Παύλῳ' θεράπουσι γὰρ εὐχος ὀπάζων αὐτῷ δὴ τις ἄνακτι φέρει πολυκυδέα τιμῆν. ἐνθάδε καὶ ψυχῆ καὶ ὄμμασι κέρδος ἐτοίμων' εὐχαΐσιν μὲν ἕκαστος ὃ τι χρέος ἐστὶν ἐλέσθω, τερπέσθω δὲ ὄρων κάλλος καὶ δώματος αἴγλην). Cf. le témoignage de Procope, *Aed.*, I, 4, 1-8, qui explique que l'église se trouvait à côté de la résidence impériale.

<sup>41</sup> Léon le Grand, *Tractatus septem et nonaginta*, *CCSL*, 138, 138A, éd. A. Chavasse, 1973, I. L 242 : *In templum enim Dei, quod est ecclesia Christi, nihil contaminatum inferri, nihil profanum oportet admitti* (« en effet, dans le temple de Dieu, qui est l'Église du Christ, il faut que rien de souillé ne soit introduit, que rien de profane ne soit admis »). Dans son *Contra Fabianum fragmenta*, *CCSL*, 91A, éd. J. Fraipont, 1968, p. 763-866, le pape déclare que « l'Église qui est le véritable corps de Christ, comme un seul temple » (*quae uerum corpus est Christi, sicut unum templum*). Auparavant, l'expression *templum Dei* ou *Christi* renvoyait à saint Paul (I *Corinthien* 3, 1.6) qui avait déclaré que le temple des chrétiens était constitué par le corps du Christ et l'assemblée des fidèles. Cette métaphore très populaire fut reprise, de Tertullien (*De corona*, 9, 1.8) et Cyprien de Carthage (*Ad Quirinum*, 3, 27, 1.6) à Ambroise de Milan (*Exameron*, *dies* 6, 6, 39) ou Augustin d'Hippone (*De magistro*, 1, 49). Sur ce point voir notamment Berrouard 1993, p. 908-909 ; Toczko 2013, p. 231-275. Sur l'importance de Léon et de son célèbre Tome pour les églises romaine et dardaniennes lors de la querelle des Trois Chapitres, voir Sotinel 1998, p. 431 et 434.

<sup>42</sup> *CI I*, 5, 10, 2.

<sup>43</sup> Marin *et alii* 2010 (*Salona* 4), n°133 (VI<sup>e</sup> siècle après J.-C.) = *CIL III*, 2671 = 8653.

<sup>44</sup> *ILJug* 1735 : *Omnia quae aedificata sunt, magno constructa labore, / moenia templa domus fontes stabula atria thermas / auxilio C(h)r(ist)i paucis construxit in annis / antistes Stefanus sub principe Iustiniano* (« Tout ce que vous distinguez et qui a été construit avec un grand labeur, remparts, temples, maisons, fontaines, écuries, thermes, avec l'aide du Christ, le prélat Stéfanus l'a construit en peu d'années sous le prince Justinien. »). On notera que l'évêque agit comme un véritable évergète, puisqu'il élève nombre de bâtiments civils. Sur ce point voir Caner 2020, p. 267-296.

Ce goût pour ces termes religieux païens ne se limitait pas, pour la chancellerie impériale du VI<sup>e</sup> siècle, aux seules références à la lumière divine, au *numen* et aux *templa*, comme le montre une lecture attentive de la XI<sup>e</sup> nouvelle adressée le 14 avril 535 à l'archevêque de *Iustiniana Prima*, Catellianus. Justinien y détaillait le pouvoir que ce dernier devait exercer sur l'élection des évêques de son ressort, en évoquant leur *creatio*, leur élection. Le rédacteur de la loi avait là recours à un vocabulaire juridique bien connu qui correspondait à l'étape sénatoriale de l'élection des membres des collèges sacerdotaux romains (païens) majeurs<sup>45</sup>. Le choix du vocabulaire de notre dédicace semble appartenir au registre de la chancellerie impériale de Justinien.

### La grammaire de la décision impériale

En plaçant Justinien et Théodora au nominatif, l'inscription faisait du couple impérial l'auteur déclaré de l'acte de fondation non d'ailleurs de notre basilique mais de la cité de *Iustiniana Secunda* comme de ses églises. Dans le cas où un empereur était mentionné au nominatif dans l'empire romain tardif sur un acte évergétique, C. Lepelley a bien montré que non seulement la construction ou la restauration suivait une décision impériale mais qu'elle était a priori financée par le prince<sup>46</sup>. C'est la situation que nous rencontrons dans notre église dardanienne. Elle fait de notre dédicace, une pièce historique latine unique pour l'heure pour le règne de Justinien<sup>47</sup>. Il s'agit, en revanche, d'un document qui s'ajoute à une longue liste d'actes édilitaires d'un prince attaché à restaurer les cités de l'empire et leur patrimoine immobilier. Dans son inventaire épigraphique des édifices de Justinien, D. Feissel a décompté 88 programmes de construction attribuables à son règne<sup>48</sup>. Si les inscriptions mentionnant de tels travaux ne manquent pas dans l'Occident latin, elles s'inscrivent dans un contexte tout à fait différent. En effet, si l'on veut bien considérer les 24 dédicaces d'édifices de défense publiées par J. Durliat pour les provinces africaines sous son règne (dix en Proconsulaire, cinq en Byzacène, sept en Numidie, deux en Maurétanie Sitifienne), toutes avaient comme auteur déclaré le célèbre préfet du prétoire et patrice Solomon, qui rapportait avoir restauré des fortifications telles que celle de Bordj Hellal en Proconsulaire *pro felicissimis temporibus Iustiniani et Theodora*, « pour les temps très heureux de Justinien et de Théodora ». Ainsi la décision avait-elle été prise par le patrice Solomon, sans indiquer clairement l'origine de la prise en charge financière<sup>49</sup>. Si ce document reste à bien des égards extrêmement rare en Occident, on en trouve des parallèles en Orient.

### Un parallèle à Kyrrhos (*Euphratensis*)

---

<sup>45</sup> *Nou. Iust.* 11, Pr. : *Et ideo tua beatitudo et omnes praefatae Primae Iustinianae sacrosancti antistites archiepiscopi habeant praerogativam et omnem licentiam suam auctoritatem eis impertire et eos ordinare, et in omnibus supradictis provinciis primum honorem, primam dignitatem, summum sacerdotium, summum fastigium: ut a tua sede creentur et te solum archiepiscopum habeant.* (« Par conséquent, que Ta Béatitudo et tous les prêtres sacrosaints de la dite *Iustiniana Prima* détiennent les prérogatives d'un archevêque, notamment toute licence d'exercer leur autorité sur eux, notamment celle de les ordonner, notamment, dans toutes les provinces susmentionnées, celle de la primauté d'honneur, de la primauté de la dignité, celle du sacerdoce suprême, celle de l'éminence suprême. Qu'ils soient créés par votre siège et qu'ils vous tiennent pour seul archevêque »).

<sup>46</sup> Lepelley 1999, p. 235-247.

<sup>47</sup> Pour la part gréco-orientale de l'empire sous Justinien, voir le cas de Bostra et les analyses fines de Feissel 1989, p. 821.

<sup>48</sup> Feissel 2000, p. 88-102 ; 2020, p. 486-537.

<sup>49</sup> Durliat 1981 et plus particulièrement p. 9-11 pour Bordj Hellalii.

À Kyrrhos, en *Euphratensis*, au nord de la Syrie actuelle, une base statuaire dédiée à Justinien décrit dans un épigramme une situation très proche de celle que nous rencontrons à Ulpiana, dans la mesure où, suite à un tremblement de terre, l'empereur avait relevé la cité en faisant rebâtir sa muraille et lui avait concédé son nom. Relisons ici ce texte dans l'édition et la traduction qu'en a donnée récemment D. Feissel à la suite de F. Alpi<sup>50</sup>:

1 – 1 - Κῦρον Ἰουστινιανὸς ἄναξ ἰ κακότητι καμοῦσαν - 2  
 2 – 3 - νῦν πάλιν ἐξετέλεσσε πόλιν, ἰ μέγα τ(ε)ῖχος ὀπάσας. - 4  
 3 – 5 - Τοῦνεκα καὶ βασιλῆος ἐπὶλυμον ἔλλαχε κῦδος - 6  
 4 – 7 - Εὐσταθίου διὰ μῆτιν. Ἐπ' ἰάγλαίῃ δ' ἄρετάων, - 8  
 5 – 9 - εἰκόνα σὴν φορέει, βασιλεῦ, ἰ πόλις ἔρκος ἀνάγκης - 10

Le prince Justinien a fait maintenant de Cyrus, qui était accablée de misère, à nouveau, une cité en la dotant d'une grande muraille. C'est pourquoi elle a aussi obtenu la gloire de porter le nom d'un roi, par l'intermédiaire avisé d'Eustathios ; dans tout l'éclat de tes vertus, la cité, ô roi, porte ton image, qui la protège de la contrainte.

Cette largesse impériale faisait suite à l'intervention d'un certain Eustathios, identifié par F. Alpi comme le *domesticus* de Belisaire déjà mentionné sur une autre inscription dans la cité<sup>51</sup>. Il s'agit ici d'une restauration d'ampleur décidée par le prince comme à *Iustiniana Secunda*, à une différence près toutefois. Aucun intermédiaire qui aurait suscité la fondation de la cité dardaniennne n'est mentionné à Ulpiana-Iustiniana Secunda.

### *Vrbs Dardaniae et Iustiniana Secunda*

La concession même du nom impérial à ces deux cités n'était pas rare sous Justinien. Si Procope n'en mentionne que huit, D. Feissel ne dénombre pas moins de trente cités portant le nom *Iustiniana* dans l'ensemble de nos sources épigraphiques, papyrologiques et littéraires<sup>52</sup>. Pour autant, dans le cas d'Ulpiana, le verbe *locare*, indique que Justinien et Théodora avaient même choisi l'emplacement de la nouvelle ville.

Notons ici que le vers *Vrbēm| Dārdānī|āe ||uō|tīs ēt |tēmplā lō|cārūnt* pourrait être compris légèrement autrement en rapportant le génitif *Dardaniae* à *uotīs* plutôt qu'à *Vrbem*. Cela signifierait que la refondation de la cité aurait fait « suite aux vœux de la Dardanie », et non à ceux du couple impérial. Cette lecture nous semble moins probable car une telle pétition aurait plutôt émané de la cité d'Ulpiana et de ses élites curiales, plutôt que de la province toute entière<sup>53</sup>. En outre, le témoignage de Procope, aussi imparfait soit-il, laisse entendre une volonté de Justinien lui-même de promouvoir sa province natale par la construction ou la

<sup>50</sup> Feissel 2020, p. 520-521 (n°53) qui modifie l'édition d'Alpi 2011, p. 341-349 = *AE* 2011, 1668 = *SEG* 61, 1397 = *Bull. ép.* 2012, 450.

<sup>51</sup> Sur Eustathios mentionné par *IGLS* 147 = *CIG* 8897 (529-535 ou 542) et plus généralement sur la refondation par Justinien de Kyrrhos, voir *PLRE* III, p. 470 (s.v. Eustathius 3) et Alpi 2011, p. 341-349. Sur le contexte de cette activité éditiltaire, voir plus généralement, Procop. *Caes.*, *Aed.*, II, 1, l. 4-7.

<sup>52</sup> Outre les deux cités dardaniennes, Procop. *Caes.*, *Aed.*, cite deux exemples africains, Carthage (VI, 5, 8) et Hadrumète (VI, 6, 7), quatre *Ioustinianopolis* en Épire (IV, 1, 36), Mésie (V, 11, une fondation nouvelle près du lac Kastoria), et en Arménie (Tzoumina : III, 5, 15). Voir Feissel 2000, p. 83-84, qui ajoute aux 27 cas mentionnés par Honigsmann 1939, p. 1-2, *Iustiniana Capsa* en Byzacène (*ILTun.* 290 : Durliat 1981, p. 29-32, n°12) et *Noua Iustiniana Zabi* en Maurétanie Sitifienne (Durliat 1981, p. 57-59, n° 24) ; 2020, p. 481-538 (et part. p. 485 et n. 20 concernant *Iustiniana Prima* et *Secunda*). Sur le cas de Ioustinianoupolis de Carie et le rescrit de Justinien (du 1<sup>er</sup> avril 533) découvert à Didymes en 1994, voir Feissel 2010, p. 252-322 et part. p. 318-321.

<sup>53</sup> Voir supra p. 000.

reconstruction des deux cités de *Iustiniana Prima* et *Iustiniana Secunda*<sup>54</sup>. Enfin, l'expression *urbs Dardaniae* n'est sans exemple dans la littérature latine. Elle désignait soit Troie, soit Rome ainsi présentée comme son héritière comme dans un passage célèbre de Silius Italicus. L'expression permettait de rattacher les Dardaniens des Balkans à la geste troyenne. Elle faisait de Justinien, fondateur de notre *urbs Dardaniae*, l'équivalent du fondateur de Troie, Ilos, lointain descendant du roi Dardanos<sup>55</sup>.

Le terme même d'*urbs* ne doit pas étonner. Depuis plus d'un siècle, comme l'a montré C. Lepelley, toutes les cités provinciales qui avaient vu le nivellement progressif de leur statut juridique depuis le III<sup>e</sup> et surtout au IV<sup>e</sup> siècle, étaient considérées comme des petites Rome et pouvaient être qualifiées d'*urbes* jusque sur des constitutions impériales depuis le IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>56</sup> Le terme est donc d'un usage courant dans les chancelleries impériales depuis près de deux siècles.

L'attention particulière que Justinien porte à notre *urbs* dardaniennne n'étonne pas tant on connaît l'attachement de Justinien pour sa province d'origine et la *patria* qui l'avait vu naître<sup>57</sup>. Ainsi écrivait-il le 14 avril 535, dans sa *Novelle* 11, à l'évêque Catellianus de la cité de *Iustiniana Prima* qu'il venait de fonder<sup>58</sup>:

Désireux de développer de toutes sortes de façon notre patrie, dans laquelle en premier, Dieu a fait en sorte que nous venions au monde, dans (ce monde) qu'il a lui-même créé, nous voulons l'enrichir en élargissant vraiment (son) pouvoir sacerdotal, de sorte que le sacrosaint prélat de *Iustiniana Prima* devienne non seulement métropolitain, mais aussi archevêque et que soient placées sous son autorité certaines provinces, c'est-à-dire tant la Dacie Méditerranéenne que la Dacia Ripensis, la Mésie Première, la Dardanie, la province de Prévalitaine, la Macédoine Seconde et la partie de la Pannonie Seconde qui se trouve dans la cité de Bacensis.

Non seulement *Iustiniana Prima* devait accueillir un archevêché ayant autorité sur un diocèse de Dacie élargi à la Macédoine II et une partie de la Pannonie II, mais aussi le siège de la préfecture du prétoire d'Illyricum<sup>59</sup>. L'étendue de la portion pannonienne et celle du territoire municipal de Bacensis en Pannonie seconde restent impossible à déterminer avec certitude, dans l'état actuel de notre documentation, dans la mesure où la cité elle-même n'est pas

<sup>54</sup> Voir supra p. 1.

<sup>55</sup> Voir Silius Italicus, *Punica*, IV, v. 453. Cf. Verg. *Aen.* II, v. 281 et son commentaire dans Macrobe, *Sat.* VI, 2, 18, sur la *lux Dardaniae* qui renvoie à Troie ; Ovide, *Heroides*, XVI, v. 57, qui mentionne les murs de Dardanie (*muros Dardaniae*) pour évoquer Troie. À la suite d'Homère, *Il.*, II, v. 811-815, Apollodore le Mythographe, *Bib.*, III, 121, faisait de Dardanos, roi du royaume des Dardaniens (sur l'Hellespont), ancêtre du fondateur mythique de Troie, Ilos, sur le site d'Ilion.

<sup>56</sup> Lepelley 2001, p. 839-856. Ainsi la *C.Th.* XV, 1, 32 = *Breu.* XV, 1, 2, adressée en 395 par Honorius à son Comte des Largesses sacrées Eusèbe, mentionnant les *splendidissimae urbes*, « les très splendides cités » provinciales.

<sup>57</sup> Voir supra n. 000. Le nom de la patrie de Justinien est répété quatre fois dans Iustin., *Nou.* 11, patrie qui est qualifiée de *felicissima*.

<sup>58</sup> Iustin., *Nou.* 11, *praef.* : *Multis et uariis modis nostram patriam augere cupientes, in qua prima Deus praestitit nobis ad hunc mundum quem ipse condidit uenire, et circa sacerdotalem censuram eam uolumus maximis incrementis ampliare, ut Prima Iustiniana patriae nostrae, pro tempore sacrosanctus antistes non solum metropolitanus, sed etiam archiepiscopus fiat, et certae prouinciae sub eius sint auctoritate, id est tam ipsa Mediterranea Dacia quam Dacia Ripensis nec non Mysia Prima et Dardania et Praevalitana prouincia et Secunda Macedonia et pars Secunda Pannoniae, quae in Bacensi est ciuitate.*

<sup>59</sup> *Ibid.*, 3 : *necessarium duximus ipsam gloriosissimam praefecturam [...] in nostra felicissima patria collocare* (« nous avons jugé nécessaire d'établir cette même très glorieuse préfecture dans notre très bienheureuse patrie »). On remarquera l'utilisation d'un verbe très proche de celui de notre dédicace *collocare* pour signaler le choix de la localisation de la préfecture du prétoire à *Iustiniana Prima*. Sur la réorganisation ecclésiastique de l'Illyricum, voir Pietri 1998, p. 547-588 ; Bavant 2012, p. 315 ; Moreau 2017, et part. p. 283 sq.

identifiée avec précision<sup>60</sup>. Cette définition des compétences territoriales du nouvel archevêque dardanien ne s'arrêtait pas là, car la Nouvelle précisait que le nouvel archevêque n'était en rien placé sous l'autorité de son collègue de Thessalonique, représentant du pape en Illyricum portant le titre de « vicaire du siège apostolique » (*uicarius Apostolicae sedis*). Aucune autorité ecclésiastique ne lui était supérieure dans le diocèse qui lui était attribué<sup>61</sup>. Dans un premier temps, l'archevêque de *Iustiniana Prima* se trouvait ainsi soustrait à l'autorité directe du pape. Cette situation ne dura pas. Dix ans plus tard, Justinien finit par céder aux pressions du pape Vigile qui continuait de considérer l'ensemble de la péninsule illyrienne comme relevant de sa juridiction. Une longue négociation aboutit en 545 à la promulgation d'une nouvelle loi, la Nouvelle 131, qui redéfinit, en accord avec Vigile, les compétences territoriales diocésaines de l'archevêque de la cité dardanienne, qui perdit toute autorité sur la Macédoine II, rendue à son collègue de Thessalonique, tout en se voyant confier une Pannonie sans précision, et non une simple portion<sup>62</sup>. Comme son collègue de Thessalonique, il devenait le représentant du siège apostolique et se trouvait donc soumis dans les faits à l'autorité suprême du pape<sup>63</sup>. L'acte de fondation de *Iustiniana Secunda* s'inscrivait donc dans une politique impériale de grande ampleur cherchant à restructurer l'organisation sacerdotale de la préfecture illyrienne et à redéfinir les rapports entre leurs églises et l'évêque de Rome.

### Une datation précise (535-545)

<sup>60</sup> Comme le notent Sarris et Miller 2018, p. 163 et n. 3, qui rapportent le commentaire oral de J. Wilkes, identifiant *Bacensis* avec *Bassiana*, localisée avec le village moderne Petrovci, dans le district administratif de Srem, à l'ouest de Belgrade entre le Danube et la Sava.

<sup>61</sup> *Nouell. Iust.* 11., 4 : *Et ideo tua beatitudo et omnes praefatae Primae Iustinianae sacrosancti antistites archiepiscopi habeant praerogativam et omnem licentiam suam auctoritatem eis impertire et eos ordinare, et in omnibus supradictis prouinciis primum honorem, primam dignitatem, summum sacerdotium, summum fastigium: ut a tua sede creentur et te solum archiepiscopum habeant, nulla communione aduersus <eos> Thessalonicensi episcopo seruanda [...]* (« et ainsi que Ta Béatitude et tous les prélats, archevêques de la sacrosainte *Iustiniana Prima* susmentionnée possèdent la prérogative et toute licence d'imposer leur autorité sur eux et de les ordonner et que dans les provinces susmentionnées ils aient le primat d'honneur, le primat de dignité, le sacerdoce suprême, la position suprême : que par ton siège ils soient nommés et qu'ils te tiennent pour leur seul archevêque, sans observer de relation avec l'évêque de Thessalonique »).

<sup>62</sup> *Nou. Iust.* 131, 2-3 (545) : 2. *Ideoque sancimus secundum earum definitiones sanctissimum senioris Romae papam primum esse omnium sacerdotum, beatissimum autem archiepiscopum Constantinopoleos Nouae Romae secundum habere locum post sanctam apostolicam sedem senioris Romae, aliis autem omnibus sedibus praepontur.* 3. *Per tempus autem beatissimum archiepiscopum Primae Iustinianae nostrae patriae habere semper sub sua iurisdictione episcopos provinciarum Daciae mediterraneae et Daciae ripensis, Privalis et Dardaniae et Mysiae superioris atque Pannoniae, et ab eo hos ordinari, ipsum vero a proprio ordinari concilio, et in subiectis sibi prouinciis locum obtinere eum sedis apostolicae Romae, secundum ea quae definita sunt a sanctissimo papa Vigilio.* (« 2. Ainsi, conformément à leurs résolutions [celles des quatre conciles de Nicée, Constantinople, Éphèse et Chalcédoine], Nous décrétons que le très saint pape de l'ancienne Rome soit le premier de tous les prêtres, que l'archevêque de Constantinople, la Nouvelle Rome, y tienne la seconde place après le saint siège apostolique de l'ancienne Rome, et qu'il soit placé devant tous les autres sièges ; (3) de façon opportune, que l'archevêque de *Iustiniana Prima*, notre patrie, conserve toujours sous sa juridiction, les évêques des provinces de Dacie Méditerranéenne et de Dacie *ripensis*, de Prévalitaine et de Dardanie, ainsi que de Mésie supérieure et de Pannonie ; que par lui ces derniers soient ordonnés et que lui-même le soit par son propre concile (i.e. synode) ; et que dans les provinces qui lui ont été soumises, il occupe la place du siège apostolique de Rome, conformément aux résolutions du très saint pape Vigile »). Voir Lemerle 1945, p. 248 et n. 4 ; Flusin 1998, p. 539, pour qui son autorité fut sans doute étendue à l'ensemble de l'Illyricum.

<sup>63</sup> *Ibid.* Sur ce titre, voir l'apparition tardive de ce titre de vicaire du siège apostolique de Rome dans notre documentation, dans notre tableau récapitulatif, *infra* p. 17. C'est le titre qui fut concédé à l'archevêque Jean de *Iustiniana Prima* en 590/592 par le pape Grégoire le Grand, voir Greg. Magn., *Reg. Ep.*, II, 23. Voir Pietri 1997, p. 576 ; Bavant 2012, p. 315 ; Moreau 2017, p. 284.

Plusieurs détails de notre dédicace nous permettent d'avancer une fourchette chronologique assez précise pour l'acte de fondation. La double présence de *Iustinianus ouans et Theodora potens*, du « triomphant Justinien et (de) la puissante Théodora » nous offre un premier indice. Cette dédicace couvre ainsi une période, qui va de l'élévation impériale de Justinien, le 1<sup>er</sup> avril 527, à la mort de son épouse, le 28 juin 548<sup>64</sup>.

### *Iustinianus ouans et Theodora potens*

Notons que la chancellerie impériale choisit, dans le cas présent, de ne pas suivre les titulatures officielles employées par les ateliers monétaires ou les actes conciliaires. Ainsi, sur l'avvers d'un *solidus* frappé sans doute en 528, Justinien était-il salué par l'atelier de Constantinople traditionnellement comme *D(ominus) N(oster) Iustini-anus, p(ater) p(atriciae), Aug(ustus)*<sup>65</sup>. Le 5 mai 553, le concile œcuménique de Constantinople (II) lui rendit hommage comme *Imp(erator) Dom(i)nus Noster Iustinianus, p(ater) p(atriciae), Aug(ustus)*<sup>66</sup>. D. Feissel rappelle que ce type de titulature ne figure que très rarement dans notre corpus épigraphique<sup>67</sup>. On ne doit donc pas s'étonner de retrouver un vocabulaire différent dans un poème.

La formule *Iustinianus ouans*, « le triomphant Justinien », se retrouve, quant à elle, sous la plume de Corippe pour saluer la mémoire du prédécesseur de Justin II<sup>68</sup>. Celle de *Theodora potens* semble plus originale. On retrouve à l'occasion sa forme superlative sur certaines dédicaces impériales, comme sur l'hommage que rendit le gouverneur perfectissime d'Isaurie, Flavius Seuerianus à l'empereur Galère à *Seleucia ad Calycadnum* (Silifke)<sup>69</sup>. Quant à l'adjectif lui-même, il apparaît sur certaines dédicaces religieuses à différentes déesses, comme Diane ou Junon et dans sa forme superlative à *Mater Magna Deum* jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>70</sup> Si l'on se concentre sur notre période, il faut se tourner vers les actes législatifs de Justinien pour comprendre sa valeur et son sens sur notre dédicace. L'adjectif désigne tout *honoratus*, toute personne détenant une forme d'autorité ou disposant d'un certain poids social dans les provinces. Ainsi dans sa *Novelle 102*, adressée au patrice et préfet du prétoire Jean de Cappadoce, où Justinien définissait les missions du gouverneur de la province d'Arabie, de rang *spectabilis*, qui devait désormais porter le titre de *moderator*, il rappelait ainsi sa position hiérarchique supérieure au sein de sa province<sup>71</sup> :

[...] qu'il veille aux perceptions fiscales avec toute la rigueur possible, qu'il défende aussi les intérêts des particuliers ; et qu'il ne cède (en rien) ni au *dux* de rang *spectabilis*, ni au juge de tribu,

<sup>64</sup> Victor Tunnunensis, *Chron.*, a. 549, éd. T. Mommsen, *MGH, AA, Chronica Minora II*, Berlin, 1894, p. 202, sur la mort de Théodora, qui est tout juste mentionnée par Procope, *Guerres*, VII (II), 30, 49–54. Cf. Malalas, *Chronography*, XVIII, 104, éd. et trad. Jeffreys, Jeffreys et Scott, Melbourne, 1986, p. 289 et Theophanes, *Chronographia*, AM 6040, a. 547/548, éd. et trad. Mango et Scott, Oxford, 1997, p. 329. Voir Diehl 1904, p. 305-312 ; Fitton 1976, p. 119 sq. ; Fedalto, 1988, p. 352, n°49.6.3 ; Cameron 1985, p. 170 ; Foss 2002, p. 141-176 et part. p. 154 ; Maraval 1999, p. 37-40 ; Tate 2004, p. 657.

<sup>65</sup> Bellinger 1996, p. 66, n. 2.

<sup>66</sup> ACO IV, éd. Straub. 1974, *Actio Prima*, §1, l.1, p. 3.

<sup>67</sup> Feissel 2000, p. 86, à l'exception notable de celles de Trébizonde (*ibid.*, n°30, p. 94 = SEG 42, 1158 de 546/547 ; *ibid.*, n°31, p. 94 = SEG 42, 1159 de 543/544 ; *ibid.*, n°32, p. 94 = SEG 42, 1160 de 550/551).

<sup>68</sup> Corippe, *Éloge de Justin le Jeune*, III, v. 124 : « *Iustinianus ouans, quarto cum consule princeps* [...] », éd. S. Antès 1981, Paris, CUF, p. 71.

<sup>69</sup> *RWI Sel* 136 = AE 1972, 652 = AE 2005, 1535. Voir Christol et Drew-Bear 1999, p. 39-71.

<sup>70</sup> Diane (Valerius Flaccus, 3, 321) ; Junon (Virg., *Aen.*, II, v. 296 ; Hécate (Ovide, *epist.*, 12, 170) ; Vesta (Virg., *Aen.*, III, v. 438) ; *Mater Magna Deum* (*CIL VI*, 508 = AE 2016, 9, a. 319 apr. J.-C., Phrygianum du Vatican, Rome). Voir TLL, *s.u. potens*, col. 281, l. 25-40.

<sup>71</sup> Iust., *Novelle 102*, I, 1 : [...] *tueatur quidem et publicas exactiones cum omni uehementia, defendat autem et priuatorum utilitates, et non cedat neque spectabili duci neque gentis iudici neque cuidam potentium domuum, sed neque divino patrimonio aut sacris nostris privatis aut ipsi sacrae domui nostrae.*

ni à quiconque des puissantes maisons, ni à notre patrimoine divin, ni à nos biens privés sacrés, pas plus qu'à notre propre maison sacrée.

Le gouverneur ne devait pas se laisser intimider par les dignitaires présents dans son ressort, dont la liste est présentée dans l'ordre inverse, du *dux* de la province, de rang *spectabilis* comme lui, du « chef de tribu » (*gentis iudex*)<sup>72</sup> aux représentants provinciaux de l'administration impériale du Patrimoine divin (*diuinum patrimonium*), détachée sous Justinien de la *Res Priuata* (*sacrae nostrae priuatae*), avant ceux de la Maison divine (*domus diuina*, ici appelée *sacra domus nostra*), qui veillaient sur les biens personnels du prince<sup>73</sup>. Les membres des « puissantes maisons » (*potentes domus*), nous dirions des grandes familles, mentionnées donc avant les fonctionnaires financiers, devaient correspondre à ces « *honorati* à l'état pur », pour reprendre l'expression d'A. Chastagnol, qui n'occupaient aucune fonction particulière mais qui pouvaient bénéficier d'un clarissimat honoraire<sup>74</sup>. Qualifier ainsi Theodora de *potens* consistait au fond à la ranger parmi ceux qui exerçaient une grande influence, qui disposaient d'une aura sociale, sans disposer de fonction institutionnelle particulière. L'épithète traduisait bien le rôle de conseillère que Justinien avait reconnu à la « très respectable épouse que Dieu [lui avait] donnée » (*quae a Deo data nobis est, reuerentissimam coniugem*) dans la *Novelle* 8, qu'il adressa le 15 avril 535, au préfet du prétoire Jean de Cappadoce<sup>75</sup>. Ainsi notre poème épigraphique adoptait-il un vocabulaire précis qui renvoyait au champ lexical des grands actes de chancellerie des années 530.

### ***Natalis [...]* patriarch(h)a, l'archevêque de Iustiniana Prima**

Pour affiner la datation de notre dédicace, il faut nous tourner vers les deux derniers vers qui mentionnent un *Natalis*, présenté comme le *patriarc(h)a* ayant procédé à la consécration de l'ensemble des églises de l'*urbs Dardaniae*.

Il paraît difficile de penser que ce dernier fut pour autant l'évêque de *Iustiniana Secunda*, même si le terme de *patriarc(h)a* eut souvent une acception plus large qu'on imagine. E. Wipszycka avait déjà rappelé ce sens plus général et honorifique de *patriarcha* qui pouvait renvoyer à n'importe quel évêque<sup>76</sup>. C'est ce qu'A. Gardina, I. Tantillo, G. A. Cecconi ont pu montrer en relisant dans les *Variae* de Cassiodore, ces quelques lignes significatives de la lettre du roi goth Atalaric à l'évêque de Rome, Jean II (533-535), lignes qui remontent sans doute à la première année de son pontificat (533) :

Et Votre Sainteté sait ce que nous avons arrêté par cette résolution, que nous souhaitons également appliquer à tous les patriarches et églises métropolitaines [...]<sup>77</sup>.

<sup>72</sup> Voir Grouchevoy 1995, p. 127 sur la figure du φύλαρχος ou *gentis iudex* en Arabie ; Díaz 1999, p. 325 et Ammien Marcellin XXXI, 4, 1, concernant le *iudex Thuringorum*.

<sup>73</sup> Delmaire 1989, p. 694-699.

<sup>74</sup> Chastagnol 1992, p. 351.

<sup>75</sup> Iust., *Novelle* 8, 1, du 15 avril 535 : *Haec omnia apud nos cogitantes et hic quoque participem consilii sumentes eam quae a Deo data nobis est reuerentissimam coniugem et Tuae Celsitudini causam communicantes et quiddam etiam a Tuo sumentes consilio, ad hanc sacram uenimus legem [...]* (« Réfléchissant sur tout cela et prenant conseil ici aussi auprès de la très respectable épouse que Dieu nous a donnée, et s'entretenant sur cette question avec ta Grandeur et prenant conseil auprès de toi, nous aboutissons à la présente loi sacrée [...]. »).

<sup>76</sup> Wipszycka 2000, p. 41, suivi par Gardina et alii, 2016, p. 346-347.

<sup>77</sup> Cassiod., *Var.* 9, 15, 3, éd. et trad. Gardina et alii, 2016, p. 92-93: *Atque ideo sanctitas uestra statuisset nos praesenti definitione cognoscat, quod etiam ad uniuersos patriarchas atque metropolitanas ecclesias uolumus pertinere [...]*.

Par patriarches, le roi entendait ici tous les évêques (*uniuersi*) du ressort de l'évêque de Rome et non l'un des patriarches occupant l'un des cinq sièges bénéficiant officiellement de ce titre depuis 381<sup>78</sup>. Le roi entendait ici tous les évêques qui relevaient à la fois de son domaine royal et de la zone d'intervention du pape : l'Italie, la Sicile, la Dalmatie, la Pannonie *Sirmiensis*, et la préfecture des Gaules (alors centrée autour d'Arles)<sup>79</sup>. Notons que la plasticité de son emploi durant notre période tenait au fait que le patriarcat correspondait davantage à une dignité qu'à une fonction précise. Durant le règne de Justinien jusqu'à Grégoire le Grand, l'essentiel du débat qui entourait l'emploi de ce terme tenait surtout à l'étendue de la juridiction des patriarches, notamment de ceux qualifiés d'« œcuménique » ou « universel ».

L'on sait que Justinien lui-même prit un soin particulier à offrir à l'Église une hiérarchisation nouvelle, qui ne s'arrêtait pas à la formalisation de ce que les historiens appellent la « pentapatriarchie ». Il entérina, il est vrai, le patriarcat des cinq sièges de Rome, Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem en 546, dont deux, celui de Rome et de Constantinople, se virent reconnues une compétence « œcuménique » sur l'ensemble de l'empire<sup>80</sup>. Rappelons que ce titre fut reconnu dans un premier temps aux trois sièges apostoliques de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, avant d'être élargi en 381 à Constantinople à la suite du concile de Constantinople I et à Jérusalem en 451 après celui de Chalcédoine<sup>81</sup>. À un niveau inférieur, celui des diocèses civils, il ajouta un échelon, comme il devait s'en expliquer le 1<sup>er</sup> avril 535, dans la Nouvelle 6, au patriarche de Constantinople Épiphane, qualifié lui-même de *patriarcha uniuersalis* dans l'adresse, en revenant sur l'autorité juridictionnelle et sacerdotale des différents évêques. Il concluait au terme de la loi, comment les différents grades épiscopaux devaient afficher les mesures impériales<sup>82</sup> :

Ainsi les très saints patriarches de chaque diocèse afficheront ces (dispositions) dans les très saintes églises placées sous eux et communiqueront aux métropolitains chers à Dieu, (les dispositions) que nous avons ordonnées. Aussi à leur tour, eux-mêmes, les afficheront dans (leur) très sainte église métropolitaine et ils en feront part aux évêques placés sous eux et enfin chacun d'eux les affichera aussi dans sa propre église.

Il énumérait ainsi au patriarche « universel » de Constantinople, une hiérarchie inverse chargée de diffuser la loi, des « patriarches de chaque diocèse » (*patriarchae cuiusque diocesis*), aux « métropolitains » (*metropolitani*) des provinces, de ces derniers aux simples évêques (*episcopi*) de chaque cité.

Comme archevêque diocésain, celui de *Iustiniana Prima* qui reçut la Nouvelle 11 quatorze jours après la promulgation de la Nouvelle 6, se voyait reconnaître de fait la dignité honorifique de *patriarcha*, comme tous les *patriarchae cuiusque diocesis*, tous les autres « patriarches de chaque diocèse ». L'évêque de *Iustiniana Secunda-Ulpiana* faisait partie,

<sup>78</sup> Sur ce point, voir *infra* p. 000.

<sup>79</sup> Feissel 1989, p. 811, qui mentionne le cas exceptionnel de l'évêque Gennaïos d'Hiérapolis de Phrygie (Grégoire 1933, p. 69-76).

<sup>80</sup> *Nou. Just.* 123,3 et 131, 2. Voir Moreau 2016, p. 398 et n. 78, pour qui ce système avait été mis en place de façon officieuse auparavant, en rappelant leur mention sous Anastase I<sup>er</sup> et Justin I<sup>er</sup>, dans *Collect. Avellana* 107, 1, 160, 1 et 234, 1. Voir Feissel 1989, p. 806-808 ; Panagiotopoulos 2003, p. 89-140 ; plus généralement Flusin 2012, p. 111-141.

<sup>81</sup> Voir Maraval 1998a, p. 102-104, sur les tensions que ne cessèrent de générer la question de la compétence territoriale des patriarches œcuméniques au terme du concile de Chalcédoine.

<sup>82</sup> *Nouell. Iust.* 6., *epilog.*, 1 : *Sanctissimi igitur cuiusque dioecesis patriarchae haec in sanctissimis ecclesiis sub se constitutus proponent et cum Deo carissimis metropolitans quae a nobis imperata sunt communicabunt ; hi uero rursus et ipsi in sanctissima ecclesia metropolitana ea et proponent et eadem episcopis, qui sub ipsis sunt, manifesta facient ; denique illorum etiam in sua quisque ecclesia haec proponent.*

quant à lui, de la troisième catégorie, qui pouvait à l'occasion et de façon informelle être saluée comme *patriarcha*, mais pas sur une dédicace officielle qui émanait d'une décision impériale, nous semble-t-il.

Un autre point important mérite d'être précisé. Comme nous l'avons vu, une fois que l'archevêque de Iustiniana Prima était devenu vicaire du siège apostolique romain en 545, selon la Novelle 131, il lui était plus difficile d'afficher sa dignité patriarcale, dans la mesure où il était devenu le représentant du pape, qui faisait lui-même figure de patriarche pour les diocèses daces et illyriens<sup>83</sup>. Ainsi le « patriarche Natalis » de notre dédicace devait-il être plutôt l'archevêque de *Iustiniana Prima* que l'évêque de *Iustiniana Secunda*. Et il lui était plus simple d'être qualifié de patriarche avant 545.

Rien n'interdit cette hypothèse d'un point de vue prosopographique. Nous avons rassemblé dans un tableau les éléments dont nous disposons depuis la première mention de *Iustiniana Prima* dans la Novelle 11 du 14 avril 535 jusqu'en 602 après J.-C.

#### Liste des archevêques de *Iustiniana Prima* de 535 à 602 après J.-C.

Date	Nom	Titre et dignité dans les sources	Source
535-?	Catellianus	<i>archiepiscopus Primae Iustinianae</i>	<i>Nouell. Iust. 11</i> (14 avril 535).
535?-545?	Natalis	<i>patriarca</i>	Inédite.
548-?	Benenatus	<i>Primae Iustinianae ciuitatis episcopus</i>	Victor Tonnennensis, <i>Chronica, MGH, AA, XI, 2, a. 549</i> , ed. T. Mommsen, Berlin, 1994, p. 202 (condamné par le synode d'Illyrie pour s'être opposé aux « Trois Chapitres » et donc pour avoir adopté la position de Justinien, l'année de la mort de Théodora)
590-602	Ioannes	<i>episcopus Primae Iustinianae, uicarius Apostolicae sedis.</i>	Greg. Magn., <i>Reg. Ep.</i> , II, 23 à Iohannes, nommé par le synode diocésain et l'empereur Maurice, confirmé par le pape comme « vicaire du siège apostolique » ; III, 6 (à Iohannes, évêque de Iustiniana Prima) et 7 (à Iohannes, évêque de Larissa) ; III, 38 à l'évêque de Corinthe (mai 593) ; <i>Reg. Ep.</i> , IX, 156, p. 156-157 (mai 599) ; X, 34 ; IX, 68 ; III, 47 ; XI, 29, p. 299-300, à Anatolius, diacre de Constantinople, refusant de le remplacer malgré sa maladie (février 601) ; XII, 11, p. 358-359 (mars 602).

<sup>83</sup> Lemerle 1945, p. 248 et n. 4 ; Flusin 1998, p. 539, pour qui son autorité fut sans doute étendue à l'ensemble de l'Illyricum. C'est le titre qui fut concédé à l'archevêque Jean de Iustiniana Prima en 590/592 par le pape Grégoire le Grand, voir Greg. Magn., *Reg. Ep.*, II, 23. Voir Pietri 1997, p. 576 ; Bavant 2012, p. 315 ; Moreau 2017, p. 284.

--	--	--	--

Le mandat de Natalis devait donc se situer entre celui du premier titulaire de la chaire archiépiscopale de *Iustiniana Prima* en 535 et la mention de la condamnation de son successeur Benenatus, à la mort de Théodora en 548. Quant à l'acte de fondation de *Iustiniana Secunda*, il y a tout lieu de penser qu'il avait été édicté par le couple impérial entre 535 et 545.

Si nous connaissons plusieurs Natalis dans la région voire dans la province, à commencer par celui qui reçut une lettre du pape Gélase concernant les règles de nomination épiscopale en 496, soit près d'une quarantaine d'années plus tôt, il nous paraît impossible de les identifier avec celui de notre dédicace, même si cette correspondance mérite d'être relue avec attention<sup>84</sup> :

Du fait que par ambition [pour le reste, comme dans la précédente lettre, jusqu'au mot près...], nous avons jugé nécessaire d'informer ta Charité, du fait que nous avons nous-mêmes recommandé aux métropolitains de votre province et de celles attachées à l'unité catholique, qui lui sont contiguës, que leur métropolitain ordonne dans sa région les évêques qui trépassent ; quant au métropolitain lui-même, s'il parvient au terme de sa vie d'homme, que seuls les évêques de sa province cherchent à en ordonner un, conformément à l'usage. Comme une vénérable antiquité leur a prescrit, que personne ne prétende usurper (ce pouvoir) pour lui-même en violation de la loi divine.

Comme l'explique le passage entre crochets, le copiste a associé cette lettre à la précédente du corpus épistolaire, adressée aux évêques de Dardanie, car elle reprenait mot pour mot ses premières lignes, qu'il n'a donc pas jugé bon de reprendre<sup>85</sup>. Comme l'autre missive avait été adressée aux évêques de Dardanie, la plupart des historiens ont considéré que Natalis l'était aussi. Rien ne permet, en fait, de l'affirmer, dans la mesure où les règles qu'énonçait Gélase pour la nomination du métropolitain de Dardanie, alors évêque de Scupi, étaient valables pour les provinces voisines (*siue cuiusque contiguae*), qui avaient donc reçu les mêmes instructions, comme l'a souligné avec raison le Père R. Ronzani<sup>86</sup>. Il faut ajouter une difficulté supplémentaire. La tradition manuscrite nous a transmis plusieurs adresses différentes, faisant de Natalis, soit un évêque (*episcopus*), soit un prêtre (*presbyter*), soit un ecclésiastique dont le titre n'était pas mentionné. Sur ce point, dans la mesure où la lettre concernait la procédure de nomination du métropolitain de la province, elle ne pouvait être adressée qu'à un évêque. Et l'on pouvait tout à fait imaginer une première lettre adressée à l'ensemble des évêques de la province concernée et une autre à son métropolitain. L'évêque de Rome agissait là comme les empereurs de l'Antiquité tardive<sup>87</sup>. Enfin, il faut aussi distinguer ce personnage d'un homonyme, abbé, qui avait reçu une autre lettre du pape, à moins qu'on ne considère qu'il

<sup>84</sup> Gelasius, *ep.* 29, éd. Thiel 1974, p. 437-438 : *Gelasii papae ad Natalem* [ou *Gelasius Natali episcopo* ou *Gelasius Natali presbytero*] : *Quia per ambitiones... [et reliqua ut in antecedenti epistola usque ad uerba...] caritatem tuam duximus instruendam, nos pariter ad metropolitanos uestrae prouinciae siue cuiusque contiguae, quae Catholicam seruant unitatem, magnopere delega(ui)sse, ut obeuntes episcopos in eadem regione metropolitanus suus debeat ordinare ; eumdemque ipsum metropolitanum, si humana morte transierit, non nisi comprouinciales episcopi iuxta formam ueterem studeant ordinare : quatenus quae iisdem ueneranda decreuit antiquitas, nullus sibimet contra fas usurpare contendat.*

<sup>85</sup> Gelasius, *ep.* 28, éd. Thiel 1974, p. 435-436. Voir Blaudeau 2012, p. 273 ; *ibid.*, *ep.* 8, Thiel, p. 337-339, à l'abbé Natalis. Nous remercions vivement notre ami D. Moreau pour ses éclairages philologiques sur ce document complexe.

<sup>86</sup> Ronzani 2018, n. 38. Nous devons cette remarque à l'érudition et l'amitié de notre ami, le Père Rocco Ronzani.

<sup>87</sup> *Contra* Destephen 2008, p. 168 et n.16. Constantin communiqua les mêmes dispositions concernant les haruspices, leur interdisant de pénétrer dans des maisons privées, au peuple de Rome (*C.Th.* IX, 16, 2) le 15 mai 319, et au préfet de la Ville Maximus (*C.Th.* IX, 16, 1) le 1<sup>er</sup> février 319.

avait fini par accéder ensuite à l'épiscopat<sup>88</sup>. Comme le siège épiscopal de *Iustiniana Prima* n'existait pas en 496, le correspondant de Gélase ne pouvait être que l'évêque d'une autre cité. Et il l'avait été au moins 39 ans plus tôt. En résumé, nous avons manifestement ici plusieurs homonymes. Et la seule chose que nous puissions donc dire du Natalis de notre dédicace, c'est qu'il fut sans doute l'archevêque de *Iustiniana Prima* et qu'il semble peu probable qu'il puisse être identifié avec l'un des correspondants de Gélase.

On peut s'étonner que notre dédicace ne mentionne pas l'évêque de la cité de *Iustiniana Secunda*. Nous ne connaissons pour Ulpiana depuis le IV<sup>e</sup> siècle que deux titulaires, dont un Paulus qui fut sans doute le contemporain du successeur de Natalis, Benenatus :

#### Liste des évêques d'Ulpiana-Iustiniana Secunda de 343 à 553 après J.-C.

Date	Nom	titre	Source
343	Macedonius	<i>(episcopus) a Dardania, de Ulpianis</i>	Mansi, <i>Sacrorum conciliorum novae amplissima collectio</i> , t.3, Venise, 1759, col. 39 (l'un des évêques ayant souscrit au synode de Sardique).
553	Paulus	<i>episcopus Secundae Iustinianae</i>	ACO IV, éd. Straub. 1974, <i>Actio Secunda</i> , §12-17, p. 29-30 (qui suit le pape Vigile à Constantinople et refuse de prendre part au concile le 8 mai 553).

Nous pouvons simplement noter qu'à la différence de Benenatus, l'archevêque de *Iustiniana Prima* qui, pour avoir souscrit à la condamnation des « Trois Chapitres », prononcée par Justinien dans un édit de 544, avait été condamné par un synode illyrien en 548 après J.-C., Paulus, l'évêque de *Iustiniana Secunda* épousa les positions du pape Vigile lors du concile œcuménique de 553. Il se rendit à Constantinople mais refusa de se rendre à la séance du concile du 8 mai, pour éviter de s'opposer à l'empereur de façon frontale<sup>89</sup>. Pour autant, ses positions ne faisaient pas l'unanimité dans sa cité, qui avait connu des troubles religieux assez graves en 551-552, au point que le prince dut y envoyer la troupe pour rétablir l'ordre<sup>90</sup>. La

<sup>88</sup> Gelasius, *ep.* 8, éd. Thiel 1974, p. 335-339 ; Voir Destephen 2008, p. 163-181 esp. p. 169-170, *contra* Roux 1880, p. 60-61 ; Blaudeau 2012, p. 213 ; Neil et Allen 2014, p. 40.

<sup>89</sup> ACO IV, éd. Straub. 1974, *Actio Secunda*, §12-17, p. 29-30, qui consigne ce refus diplomatique. Par « trois chapitres » ou τρία κεφάλαια, l'on entendait trois textes de tendance nestorienne que le prince avait voulu faire condamner par l'ensemble des évêques de l'empire, dont les auteurs auraient été Théodore de Mopsueste (392-428), censé avoir été l'inspirateur de Nestorius, Ibas d'Édesse (435-457), l'un de ses partisans, et Théodoret de Cyr (423-458), accusé des mêmes penchants alors qu'il avait souscrit aux préceptes du concile œcuménique de Chalcédoine de 451. Les opposants occidentaux à Justinien l'accusaient de remettre en cause indirectement les conclusions conciliaires et de s'écarter de la ligne dogmatique proposée par le pape Léon le Grand, exprimée dans le *Tomus ad Flavianum*, son « Tome à [l'évêque de Constantinople] Flavien », qui soutenait le duophysisme du Christ, doté, selon lui, d'une personne mais de deux natures distinctes qui interagissaient (*communicatio*) par leurs caractéristiques mêmes (*idiomata*) grâce à leur union hypostatique. Voir Marrou 1985, 156 sq. ; Gjini 1962, p. 64-69 ; Capizzi 1987, p. 71-117 ; Maraval 1998b, p. 414-426 ; Sotinel 1992, p. 439-463 ; 1998, p. 427-444.

<sup>90</sup> Procop. *Caes., Goth.*, IV (VIII), 25, *Loeb*, p. 321 : Οἱ γὰρ ἄλλοι ἐν Ἰλλυριοῖς ἀμφὶ πόλιν Οὐλπιαναν Βασιλέως ἐπαγγεῖλαντος διατριβὴν ἔσχον, στάσεως ἐνταῦθα πρὸς τῶν οἰκητόρων γεγεννημένης, ὥνπερ ἔνεκα σφίσι αὐτοῖς οἱ Χριστιανοὶ διαμάχονται, ἥπερ μοι ἐν λόγοις τοῖς ὑπὲρ τούτων γεγράφεται. (« Sur ordre de l'empereur, le reste [des unités] s'arrêta dans la cité illyrienne d'Ulpiana, car une sédition y avait éclaté parmi ses habitants, en raison du conflit qui opposait les chrétiens, sur laquelle je reviendrai dans un traité »). L'historien précise qu'il s'expliquera ailleurs, sur ce conflit religieux, sans qu'il le fit à notre connaissance. Ce traité n'est pas parvenu jusqu'à nous, et s'il doit être assimilé à l'histoire ecclésiastique que Procope avait prévue d'écrire, ne fut jamais

fourchette chronologique que nous retenons pour notre dédicace (535-545) ne nous permet pas d'assurer que l'absence de l'évêque de la cité et la présence de l'archevêque de *Iustiniana Prima* étaient liées à leurs prises de position respectives sur cette question dogmatique et la politique impériale. Il y a fort à parier d'ailleurs que notre dédicace cherchait plutôt à asseoir l'autorité d'un archevêque à peine installé qu'à effacer celle de l'évêque de la cité.

### La nouvelle place de l'église dans la cité

Un dernier point mérite d'être abordé. Justinien et Théodora choisirent de faire une déclaration concernant la refondation d'une cité non sur une place publique mais dans une basilique. D'ailleurs, notre dédicace n'était pas celle de la basilique elle-même et ne précisait donc pas sa destination culturelle. Nous nous trouvons là dans une situation juridique et symbolique tout à fait singulière, tout à fait typique de cette *later late antiquity*, de cette « dernière antiquité tardive », chère à W. Liebeschuetz, durant laquelle l'évêque – ou dans le cas présent un archevêque de diocèse – avait fini par acquérir une place tout à fait nouvelle et officielle au sein de ce que l'historien britannique appelle le gouvernement « post-curial » des cités<sup>91</sup>. H. Inglebert avait, de son côté, noté avec finesse que le terme de *publicus, a, um* en latin avait acquis au cours des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles une acception plus large, qui ne limitait pas à ce que nous définirions en français comme « officiel »<sup>92</sup>. À cet égard, l'empereur et sa femme avaient très certainement choisi le bâtiment « le plus en vue » (*publicus*) de la ville nouvelle et de la cité refondée pour faire une déclaration on ne peut plus officielle. Ainsi cette nouvelle dédicace impériale est-elle ~~à bien des égards~~ significative d'une évolution majeure des rapports entre le pouvoir épiscopal, l'autorité impériale et les cités provinciales.

### Liste des figures

**Fig. 1.** Carte de la province de Dardanie tardo-antique (DAO C.J. Goddard, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 2.** Plan des deux centres urbains successifs d'Ulpiana et de *Iustiniana Secunda* d'après les prospections géophysiques successives de 2010 à 2019 (DAO C.J. Goddard, QGIS, données satellitaires Google, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 3.** Résultats des prospections géophysiques de 2023 effectuées par Géocarta et MAFKO (© A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 4.** Plan d'interprétation des résultats des prospections géophysiques par ARP de 2023 effectuées par Géocarta et MAFKO (DAO C.J. Goddard, QGIS © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 5.** Résultats des prospections géophysiques par ARP de 2019 effectuées par Géocarta et MAFKO montrant le quartier épiscopal du centre urbain de *Iustiniana Secunda* (DAO C.J. Goddard, QGIS © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 6.** Photogrammétrie de la basilique de *Iustiniana Secunda* suite aux campagnes de 2022, 2023 et 2024 (prise de vue à 2 m. par drone DJI Mavic Mini 3 Pro, réglée à 48 mpx et DAO C.J. Goddard, Metashape et QGIS, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

---

rédigé. Justinien détourna sur Ulpiana une part du corps expéditionnaire qu'il avait envoyé dans la région contre les Gépides, accusés de faciliter les incursions des Slavènes en Illyricum. Sur ce point voir Ivanišević et Kazanski 2014, p. 152 et n. 125, qui rapportent les données archéologiques liées à ces dernières.

<sup>91</sup> Liebeschuetz 2001, p. 104 sq. et 137 sq. ; Goddard 2021, p. 506 (pour un parallèle africain). Voir Goddard 2020, p. 316-323 sur les conséquences d'un tel changement pour les représentations d'évêques et des donateurs sur les mosaïques contemporaines en Orient comme en Occident.

<sup>92</sup> Inglebert 2021, p. 289-304.

**Fig. 7a.** Plan simplifié de la basilique de Iustiniana Secunda suite aux campagnes de 2022, 2023 et 2024 (DAO C.J. Goddard, Metashape et QGIS, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 7b** Plan synthétique de la basilique de Iustiniana Secunda suite aux campagnes de 2022, 2023 et 2024, comprenant la série de spoliations, d'intrusions (en vert clair et les US en noir), du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, comme les traces de réoccupation rurale aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles (en vert foncé et les US en blanc ; DAO C.J. Goddard, Metashape et QGIS, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 8.** Photogrammétrie de la dédicace de Justinien et Théodora dans la basilique Iustiniana Secunda suite aux campagnes de 2022, 2023 et 2024 (prise de vue à 2 m. par drone DJI Mavic Mini 3 Pro, réglée à 48 mpx et DAO C.J. Goddard, Metashape et QGIS, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 9.** Photogrammétrie du détail du pavement de mosaïque de la nef centrale dans la basilique Iustiniana Secunda suite aux campagnes de 2024 (Prise de vue au sol par Nikon et photogrammétrie par E. Follain et DAO C.J. Goddard, Metashape et QGIS, © A. Hajdari, C.J. Goddard, M. Berisha, MAFKO 2024).

**Fig. 10.** Plan de la basilique de l'acropole de Caričin Grad (Duval et alii 2010, pl. II hors texte).

- ACO IV : *Acta conciliorum œcumenicorum*, IV, *Concilium Universale Constantinopolitanum sub Iustiniano habitum*, vol. I, éd. J. Straub, Berlin 1971 ; vol. II, éd. E. Schwartz, 1914 ; vol. III, *Index generalis tomorum I-III*, éd. R. Schieffer, Berlin 1974-1984.
- Alpi 2011 : F. Alpi, « Base de statue de Justinien ornée d'une inscription métrique (Cyrrhus, Euphratésie) », dans *Syria. Archéologie, art et histoire*, 2011, 88, p. 341-349.
- Balmelle et alii 1985 : C. Balmelle, C., Blanchard-Lemée, J. Christophe, J.-P. Darmon, H. Lavagne, M. P. Raynaud, H. Stern (dir.), *Le décor géométrique de la mosaïque romaine. I, Répertoire graphique et descriptif des compositions linéaires et isotropes*, Paris 1985.
- Bavant 1984 = Bavant, B., « La ville dans le nord de l'Illyricum (Pannonie, Mésie I, Dacie et Dardanie) », dans *Villes et peuplement dans l'Illyricum protobyzantin. Actes du colloque organisé par l'École française de Rome (Rome, 12-14 mai 1982)*, Rome, 1984 (*Collection de l'École française de Rome* 77), p. 245-287.
- Bavant et Ivanišević 2006 : B. Bavant, V. Ivanišević, *Iustiniana Prima - Caričin Grad*, Beograd, 2003 (Друго измењено издање Лесковац 2006, треће Лесковац 2016).
- Bavant et Ivanišević 2019 : B. Bavant et V. Ivanišević (dir.), *Caričin Grad IV, Catalogue des objets des fouilles anciennes et autres études*, Rome, 2019 (*Collection de l'École française de Rome* 75/4).
- Berisha, Hajdari, Goddard, Mukai 2019 : M. Berisha, C.J. Goddard, A. Hajdari, T. Mukai, « Ulpiana (Dardanie). La datation de la fortification de l'église septentrionale. Première campagne du programme archéologique franco-kosovar (2017) », dans les *Chroniques archéologiques de l'École française de Rome*, <https://journals.openedition.org/cefr/2746>.
- Berrouard 1977 : M.-F. Berrouard, « Le chrétien, temple du Christ », dans Augustin d'Hippone, *Homélies sur l'Évangile de saint Jean*, XVII-XXXIII, Paris 1977 (*Bibliothèque augustinienne, Oeuvres de saint Augustin* 72), p. 828-829;
- Berrouard 1993 : M.-F. Berrouard, « Le vrai Temple de Dieu », dans Augustin d'Hippone, *Homélies sur l'Évangile de saint Jean*, I-XV, Paris 1993 (*Bibliothèque augustinienne, Oeuvres de saint Augustin* 71), p. 908-909.
- Bikić, Ivanišević 2012 : Vesna Bikić, Vujadin Ivanišević, Imported Pottery in Central Illyricum – a Case Study: Caričin Grad (Iustina Prima), dans *Rei Cretariae Romanae Fautores, Acta* 42, Bonn, 2012, 41-49.
- Blaudeau 2012 : P. Blaudeau, *Le Siège de Rome et l'Orient (448–536). Étude géo-ecclésiologique*, Rome, 2012 (*Collection de l'École française de Rome* 460).
- Bonifay, Cerova 2008 = M. Bonifay, Y. Cerova, « Importations de céramiques africaines à Byllis (Albanie) », dans *Rei Cretariae Romanae Fautores, Acta* 40, Bonn, 2008, 37-43.
- Bonnefoy 2000 : Y. Bonnefoy, Bonnefoy, *La communauté des traducteurs*, Strasbourg, 2000.
- Bornecque 1933, H. Bornecque, *Précis de prosodie et métrique grecque et latine*, Paris, 1933.
- Brusin et Zovatto 1957 : G. Brusin, P.L. Zovatto, *Monumenti paleocristiani di Aquileia e di Grado*, Udine, 1957 (*Deputazione di Storia patria per il Friuli*).
- Cameron 1985 : A. Cameron, *Procopius and the Sixth century*, Los Angeles, 1985.
- Caner 2020 : D. Caner, « Bishops and the politics of Lithomania in early Byzantium », dans M. Domingo Gygax & A. Zuiderhoek (dir.), *Benefactors and the Polis. Origins and development of the Public Gift in the Greek Cities from the Homeric World to Late Antiquity*, Oxford, 2020, p. 267-296.
- Capelli, Cabella, Piazza 2009 : C. Capelli, R. Cabella, M. Piazza, « The Late Roman Glazed Pottery Production in Eastern Alpine Area and Danubian provinces: archaeometric analyses on fabrics and glazes », dans C. Magrini, F. Sbarra, éd., *Late Roman Glazed pottery productions in Eastern Alpine area and Danubian provinces. First results of an*

- international project. First International Meeting of Archaeology in Carlino (14-15 December 2007)*, Udine, 71-109.
- Capizzi 1987 : C. Capizzi, «I vescovi illirici e l'affare dei 'Tre Capitoli'», dans *Atti e Memorie della Società Dalmata di Storia Patria* 12, 1, 1987, p. 71-117.
- Čerškov 1956 : E. Čerškov, «Arheološka zbirka Muzeja Kosova i Metohija», dans *BMK I*, 1956, p. 367-376.
- Čerškov 1957 : E. Čerškov, «Oko problema komunikacija i položaj naselja na Kosovu i Metohiji», dans *BMK 2*, 1957, p. 65-85.
- Čerškov 1958 : E. Čerškov, «Antička biste žene iz Klllokota», dans *BMK 3*, 1958, p. 187-193.
- Čerškov 1959 : E. Čerškov, «Ulpiana (Gračanica, NOO Pristina) », dans *AP 1*, 1959, p. 133-135.
- Čerškov 1959-1960: E. Čerškov, «Ulpiana, Kratak izvještaj o arheološkim istraživanjima u 1959 godine», dans *BMK 4-5*, 1960, p. 371-376.
- Čerškov et Popović 1956 : E. Čerškov, L.J. Popović, «Prethodni izvještaj o arheološkim istraživanjima od 1954-1956 godine», dans *BMK I*, 1956, p. 319-327.
- Čerškov et Popović 1957 : E. Čerškov, L.J. Popović, «Ulpiana, Prethodni izvještaj o arheološkim istraživanjima u 1957 godine», *BMK II*, Prishtina 1957, p. 321-325.
- Çetinkaya 2016a : H. Çetinkaya, «Early Christian architecture in Ulpiana», dans I. Topalilov, B. Georgiev (dir.), *Transition from Late Paganism to Early Christianity in the Architecture and Art in the Balkans*, Berlin, 2016, p. 30-46.
- Çetinkaya 2016b : H. Çetinkaya, «Newly Discovered Early Christian Mosaics from Ulpiana / Kosovo», dans L. Neira Jiménez (dir.), *Estudios sobre mosaicos antiguos y medievales*, Rome, 2016, p. 372-376.
- Chastagnol 1992 : A. Chastagnol, *Le sénat à l'époque impériale*, Paris, 1992.
- Christol et Drew Bear 1999 : M. Christol et T. Drew Bear, «Antioche de Pisidie capitale provinciale et l'oeuvre de M. Valerius Diogenes», dans *Antiquité tardive* 7, 1999, p. 39-71.
- Croke 2001 : B. Croke, *Count Marcellinus and his chronicle*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- Cvetković-Tomašović 1983 = G. Cvetković-Tomašović, «Ulpiana. Arheološka iskopavanja u sedištu južnom delu antičkog grada», dans *Saopštenja XV*, 1983, p. 66-93 et 77-94.
- Delmaire 1989 : R. Delmaire, *Largesses sacrées et Res Privata. L'Aerarium impérial et son administration du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, 1989 (*Collection de l'École française de Rome*, 121).
- Desgrugillers 2014 : N. Desgrugillers, éd. et trad. Comte Marcellin, *Chronique (379-518), avec la continuation jusqu'à l'année 534 et les additions jusqu'à l'année 566*, Clermond-Ferrand, 2014 (éditions Paléo : L'encyclopédie médiévale).
- Destephen 2008 = S. Destephen, « Une province romaine sortie de l'ombre: la Dardanie d'après la correspondance du pape Gélase », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 120/1, 2008, p. 163-181.
- Díaz 1999 : P. Díaz, «Visigothic Political Institutions», dans P.J. Heather (dir.), *The Visigoths from the Migration Period to the Seventh Century. An Ethnographic Perspective*, San Marino, 1999.
- Diehl 1904 : C. Diehl, *Théodora, impératrice de Byzance*, Paris, 1904.
- Di Vita 1980 : A. Di Vita, « Evidenza dei terremoti del 306-310 et del 365 in Tunisia », *Antiquités africaines*, 15, 1980, p. 303-307.
- Durliat 1981 : J. Durliat, *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, 1981 (*Collection de l'École française de Rome*, 49).

- Duval et Popović 1984 : N. Duval, V. Popović (dir.), *Caričin Grad I. Les basiliques B et J de Caričin Grad. Quatre objets remarquables de Caričin Grad. Le trésor de Hajdučka Vodenica*, Rome-Belgrade, 1984 (*Collection de l'École française de Rome*, 75/1).
- Duval et Popović 2010 : N. Duval, V. Popović (dir.), *Caričin Grad III. L'acropole et ses monuments (cathédrale, baptistère et bâtiments annexes)*, Rome-Belgrade, 2010 (*Collection de l'École française de Rome*, 75/3).
- Equini-Schneider *et alii* 2007 = E. Equini-Schneider, H. Elton, D. Wannagat, *From Temple to Church: The Transformation of Religious Sites from Paganism to Christianity in Cilicia*, Istanbul, 2007.
- Fedalto 1988 : G. Fedalto, *Hierarchia Ecclesiastica Orientalis*, II, Padoue 1988.
- Feissel 1989 : D. Feissel, « L'évêque, titres et fonctions d'après les inscriptions grecques jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle », dans *Actes du XI<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie chrétienne (Lyon, Vienne, Grenoble, Geneva and Aosta, 21–28 Septembre 1986)*, Rome, 1989 (*Collection de l'École française de Rome* 123), p. 806–808.
- 1993 : D. Feissel, « La réforme chronologique de 537 et son application dans l'épigraphie grecque : années de règne et dates consulaires de Justinien à Héraclius », dans *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques* 18, 1993, p.171-188.
- 2000 : « Les édifices de Justinien au témoignage de Procope et de l'épigraphie », dans *Antiquité Tardive*, 8, 2000, p. 81-104.
- 2010 : « Un rescrit de Justinien découvert à Didymes (1<sup>er</sup> avril 533) », dans *id.*, *Documents, droit, diplomatie de l'Empire romain tardif*, Paris, 2010 (*Bilans de Recherche* 7), p. 252-322.
- 2020 : D. Feissel, « Les édifices de Justinien au témoignage de Procope et de l'épigraphie », dans *id.*, *Études d'épigraphie et d'histoire des premiers siècles de Byzance*, Paris, 2020 (*Bilans de recherche* 10), p. 481-538.
- Fidanovski 1990 : S. Fidanovski, *Rimska keramika Ulpijane*, Belgrade, 1990.
- Fitton 1976 : J. Fitton, *The death of Theodora*, dans *Byzantion* 46, p. 119
- Foss 2002 : C. Foss., *The Empress Theodora*, dans *Byzantion* 72, 2002, p. 141-176.
- Flusin 1998 = B. Flusin, « Évêques et patriarches : les structures de l'église impériale », dans *Pietri et alii* 1998, p. 485-544.
- Flusin 2012 : Flusin, Bernard. « Les structures de l'Église impériale », dans C. Morrisson (dir.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, 2012 (*Nouvelle Clio*), p. 111-141.
- Giacobbi 1978 : A. Giacobbi, *La Chiesa in San Agostino*, 1. *Mistero di comunione*, Roma 1978.
- Giardina *et alii* 2016 : A. Giardina, G.A. Cecconi, I. Tantillo (dir.), avec la collaboration de F. Oppedisano, Cassiodoro, *Varie*, IV, Libri VIII-X, Rome, 2016.
- Gjini 1986 : G. Gjini, *Ipeshkvia Shkup-Prizren nëpër shekuj*, Zagreb 1986.
- Goddard 2011 : « Les sénateurs comme miroirs du Prince. Un marqueur symbolique de l'Antiquité tardive », dans B. Legras (dir.), *Transferts culturels et droits dans le monde grec et hellénistique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 479-496.
- Goddard 2021 : C.J. Goddard, « Why the emperor had to be a god Divine invisibility, imperial visibility, and the *numen Augusti* », dans *Res: Anthropology and aesthetics*, 75/76, 2021, p. 145-153.
- Goddard 2020 : C.J. Goddard, « Evergetism, Christianity and Municipal Culture in Late Antiquity from Italy to Jordan (Fourth-Sixth centuries AD) », dans M. Domingo Gygax & A. Zuiderhoek (dir.), *Benefactors and the Polis. Origins and developemnt of the Public Gift in the Greek Cities from the Homeric World to Late Antiquity*, Oxford, 2020, p. 297-329.

- Goddard 2021 : C. J. Goddard, *De l'été indien à l'automne des cités africaines durant l'Antiquité tardive (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, in X. Dupuis, C. J. Goddard, V. Fauvinet-Ranson, H. Inglebert (dir.), *L'Automne de l'Afrique romaine. Hommages à C. Lepelley*, Paris, 2021, p. 499-516.
- Goddard *et alii* à 2022 : C. J. Goddard, M. Dabas, A. Hajdari, M. Berisha, T. Mukai, V. Bernollin, F. Jedrusiak, A. Laenger, « D'Ulpiana à Iustiniana Secunda, d'une cité à l'autre dans l'Antiquité tardive (prospection géophysique, 2019-2020) », dans *Bulletin de la Société française d'Archéologie classique, séance du 13 novembre 2020*, dans *Revue archéologique*, 2022, 73, 1, p. 153-162.
- Goddard *et alii* 2023 : C.J. Goddard, A. Hajdari, M. Berisha, T. Mukai, V. Bernollin, F. Jedrusiak, A. Laenger, « La découverte d'une nouvelle basilique monumentale a Ivstiniana Secvnda-Vlpiana en Dardanie (Kosovo) », dans G. Castiglia *et C. Dell'Osso*. (dir.), *Topographia Christiana Vniversi Mundi. Studi in onore di Philippe Pergola*, Città del Vaticano, 2023, (*Studi dei Antichità Cristiana*, LXXI), p. 629-656.
- Goddard *et alii* à paraître = C. J. Goddard, M. Dabas, A. Hajdari, M. Berisha, T. Mukai, V. Bernollin, F. Jedrusiak, A. Laenger, « Ulpiana, du temple à l'église, un mirage archéologique », dans *Annales archéologiques d'Orient et d'Occident*, à paraître en 2024.
- Gozlan 1974 : S. Gozlan, « Les pavements en mosaïques de la Maison de Neptune à Acholla-Botria (Tunisie) », dans *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot* 59, 1974, p. 71-35.
- Gradel 2002 : I. Gradel, *Emperor Worship and Roman Religion*, Oxford, 2002.
- Grégoire 1933 : H. Grégoire, « Notes épigraphiques », in *Byzantion* 8, 1933, p. 49-88.
- Gros 1984 : P. Gros, « L'Augusteum de Nîmes », dans *RAN*, 17, 1984, p. 123-134.
- Grouchevoy 1995 : A.G. Grouchevoy, « Trois niveaux de phylarques. Etude terminologique sur les relations de Rome de Byzance avec les arabes avant l'islam », dans *Syria* 72, 1-2, 1995, p. 105-131.
- Guidoboni *et alii* 1994 : E. Guidoboni, A. Comastri, G. Traina, *Catalogue of ancient earthquakes in the Mediterranean area up to the X<sup>th</sup> century*, Bologne, 1994.
- Hajdari 2019 : A. Hajdari, « Nouvelles données sur l'urbanisme d'Ulpiana », dans J.-L. Lamboley (dir.), *VI<sup>e</sup> Colloque international de Grenoble (20-23 mars 2015) sur l'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité*, vol. 2, Tirana, 2019, p. 223-233.
- Hajdari 2013 : A. Hadjari, «Ulpiana et la romanisation de la Dardanie», thèse, U. Grenoble, 2013.
- Hajdari *et alii* 2011 A. Hadjari, P. Kabashi, J.-L. Lamboley, E. Shukkriu, «Premiers résultats des campagnes de fouilles à Ulpiana (2006-2008)», dans J.-L. Lamboley, M. P. Castiglioni (dir.), *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'antiquité*, Paris, 2011, p. 445-454.
- Inglebert 2021 : H. Inglebert, « Le champ sémantique du terme publicus dans l'Afrique tardoantique (vers 350-vers 550) », dans X. Dupuis, C. J. Goddard, V. Fauvinet-Ranson, H. Inglebert (dir.), *L'Automne de l'Afrique romaine. Hommages à C. Lepelley*, Paris, 2021, p. 289-304.
- Ivanišević 2017 : V. Ivanišević, « Une capitale revisitée : Caričin Grad (Justiniana Prima) », dans *CRAI* 161, 1, 2017, p. 93-115
- Ivanišević *et Kazanski* : V. Ivanišević, M. Kazanski 2014, « L'Illyricum du nord et les barbares à l'époque des grandes migrations (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle) », dans *Starinar* LXIV, 2014, p. 131-160.
- Jacomet *et Karg* 1996 : Jacomet S. *et Karg* S, « Ackerbau und Umwelt der Seeufersiedlungen von Zug-Sumpf im Rahmen der mitteleuropischen Spätbronzezeit, dans *Die*

- spätbronzezeitlichen Ufersiedlungen von Zug- 1 Die Dorfgeschichte », dans *Kantonales Museum für Urgeschichte Zug, Zug*, 1996, p. 198 à 303 et 365 à 368.
- Koortbojian 2013 : M. Koortbojian, *The Divinization of Caesar and Augustus. Precedents, Consequences, Implications*, Cambridge, 2013.
- Lamirande 1996-2002 : E. Lamirande, «*Domus, domus dei*» , ' dans *Augustinus-Lexikon*, 2, Bâle, 1996- 2002, p. 602-605.
- Lavan 2020 : L. Lavan, *Public Space In The Late Antique City*, 2 vol., Leiden, 2020 (*Late Antique Archaeology, Supplementary series 5*).
- Lemerle 1945 : P. Lemerle, *Philippe et la Macédoine Orientale à l'époque chrétienne et byzantine, Recherches d'Histoire et d'Archéologie* , Athènes 1945 (BEFAR 158).
- Leone 2021 : A. Leone, «*Fora in Late Antique and Byzantine North Africa: from the Classical to the Medieval City*», dans X. Dupuis, C. J. Goddard, V. Fauvinet-Ranson, H. Inglebert (dir.), *L'Automne de l'Afrique romaine. Hommages à C. Lepelley*, Paris, 2021, p. 117-132.
- Lepelley 1999 : C. Lepelley, «*Témoignages épigraphiques sur le contrôle des finances municipales par les gouverneurs à partir du règne de Dioclétien* », dans *Il capitolio delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente*, Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 256), p. 235-247.
- Lepelley 2001 : C. Lepelley, «*Le nivellement juridique du monde romain à partir du III<sup>e</sup> siècle et la marginalisation des droits locaux* », dans *MEFRM*, 113, 2, 2001, p. 839-856
- Liebeschuetz 2001 : J. H. W. G. Liebeschuetz, *Decline and Fall of the Roman City*, Oxford, 2001.
- Mano-Zissi 1963 : D. Mano-Zissi, «*La question des différentes écoles de mosaïques gréco-romaines de Yougoslavie et essai d'une esquisse de leur évolution* », in H. Stern, G.-Ch. Picard (dir.), *La Mosaïque gréco-romaine. Actes du colloque international sur la mosaïque antique organisé à Paris, du 29 août au 3 septembre 1963*, Paris 1963, pp. 287-295.
- Maraval 1998a : P. Maraval, «*Le concile de Chalcédoine* », dans Pietri 1998, p. 79-106
- Maraval 1998b : P. Maraval, «*La politique religieuse de Justinien* », dans Pietri 1998, p. 388-426.
- Maraval 1999 : P. Maraval, *L'empereur Justinien*, Paris, 000.
- Marrou 1985 : H.-I. Marrou, *L'Église de l'Antiquité tardive*, Paris, 1985.
- Mohrmann 1961 : C. Mohrmann, «*Domus dei' chez saint Augustin* », dans C. Mohrmann, *Études sur le latin des chrétiens*, t. 2, Roma 1961, p. 73-79.
- Mohrmann 1962 : C. Mohrmann, «*Les dénominations de l'église en tant qu'édifice en grec et en latin au cours des premiers siècles chrétiens* », dans *Revue des Sciences religieuses* 34, 3, 4, 1962, p. 155-174.
- Moreau 2016 : D. Moreau, «*The Papal Appeal Court in the Sixth Century: the Example of the Roman Synod of 531*», dans R. Haensch (dir.), *Recht Haben und Recht Bekommen im Imperium Romanum das Gerichtswesen der Römischen Kaiserzeit und seine dokumentarische Evidenz. Ausgewählte Beiträge einer Serie Von drei Konferenzen an der Villa Vigoni in den Jahren 2010 bis 2012*, Varsovie, 2016, p. 365-406.
- Moreau 2017, «*La Partitio Imperii et la géographie des Balkans : entre géopolitique et géo-ecclesiologie* », dans *Costellazioni geo-ecclesiali da Costantino a Giustiniano : dalle chiese 'principali' alle chiese patriarcali Institutum Patristicum Augustinianum. XLIII Incontro di Studiosi dell'Antichità Cristiana, (Roma, 7-9 maggio 2015)*, Roma 2017, p. 255-285.

- Neil et Allen 2014 : B. Neil, P. Allen, *The Letters of Gelasius (492-496). Pastor and Micro-Manager of the Church of Rome*, Turnhout, 2014 (*Adnotationes, Commentaries on Early Christian and Patristic Texts*),
- Nikolić 1957 : D. Nikolić, « Bronzana statueta sa Ulpijane », dans *BMK* 2, 1957, p. 265-272.
- Nougaret 1963 : L. Nougaret, *Traité de métrique latine classique*, Paris, 1963.
- Pegurri et Mukai 2023 : A. Pegurri et T. Mukai, « Le matériel céramique », dans Goddard et alii 2023, p. 643-652.
- Panagiotopoulos 2003 : I. A. Panagiotopoulos, *The Patriarchal Institution in the Early Church. The Pentarchy of the Patriarchs. The Presuppositions, the Evolution and the Function of the Institution*, Athènes, 2003. p. 89–140
- Parović-Pešikan 1981 : M. Parović-Pešikan, « Antička Ulpiana prema dosadašnjim istraživanjima », dans *Strarinar* XXXII, 1981, p. 57-82.
- Parović-Pešikan 1985 : M. Parović-Pešikan, « Ulpiana, S. Gračanica, Priština-antičko naselje », dans *AP* 24, 1985, p. 82-87.
- Parović-Pešikan 1986a : M. Parović-Pešikan, « Gračanica-Ulpiana », dans *AP* 25, 1986, p. 97-98.
- Parović-Pešikan 1986b : M. Parović-Pešikan, « Ulpiana: 1985-1986 godine », dans *Glasnik* 4, 1986, p. 136-142.
- Parović-Pešikan 1989a : M. Parović-Pešikan, « Neka zapažnja o urbanom razvoju u Ulpianu-ispitivanje ulica », dans *Lychnid*, 1989, p. 117-130.
- Parović-Pešikan 1989b : M. Parović-Pešikan, « Antička Ulpijana istraživanje 1987 », dans *Grasnik* 5, 1989, p. 45-51.
- Pietri 1984 : Ch. Pietri, « La géographie de l'Illyricum ecclésiastique et ses relations avec l'Église de Rome (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) », dans *Villes et peuplement dans l'Illyricum protobyzantin. Actes du colloque, éd. École française de Rome, Rome 1984 (Collection de l'École française de Rome, 77)*, p. 21-62 = *id.*, *Christiana respublica. Éléments d'une enquête sur le christianisme antique*, Rome 1997 (*Collection de l'École française de Rome*, 234), 547-588.
- Pietri 1998 : L. Pietri (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, 3, *Les Églises d'Orient et d'Occident*, Paris, 1998.
- Price 1984 : S.R.F. Price, *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge, 1984.
- Ratzinger 1954 : J. Ratzinger, *Volk und Haus Gottes in Augustins Lehre von Kirche*, München 1954.
- Reynolds, Hernandez, Çondi 2008 = P. Reynolds, D. R. Hernandez, D. Çondi, « Excavations in the Roman Forum of Buthrotum (Butrint): First to Third Century Pottery Assemblages and Trade », dans *Rei Cretariae Romanae Fautores, Acta* 40, Bonn, 2008, 71-88.
- Rhallès et Potlès 1852 = G. Rhallès et M. Potlès : *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων*, Athènes, 1852.
- Ronzani 2018 : R. Ronzani, « Un nouveau synode gélasien de 494 et la vexata quaestio du sacerdoce féminin », dans C. Gerzaguët, J. Delmulle, C. Bernard-Valette (dir.), *Nihil veritas erubescit. Mélanges offerts à Paul Mattei par ses élèves, collègues et amis*, Turnhout, 2018 (*Instrumenta Patristica et Mediaevalia* 74).
- Roques 2000 : D. Roques, « Les constructions de Justinien de Procope de Césarée », dans *Antiquité tardive* 8, 2000, p. 31-43.
- Roux 1880 : A. Roux, *Le pape saint Gélase I<sup>er</sup> (492-496). Étude sur sa vie et ses écrits*, Bordeaux-Paris, 1880.
- Sanchis 1961 : D. Sanchis, « Le Symbolisme communautaire du Temple chez Saint Augustin », dans *Revue d'ascétique et de mystique* 37, 1961, p. 5-30 et 137-147.

- Scheid 1990 : J. Scheid, *Romulus et ses frères. Le collège des Frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome, 1990 (BEFAR, 275).
- Shukriu et alii 2014 : E. Shukriu, J-L, Lamboley, A. Hajdari, «Gërmimet e Universitetit të Prishtinës në Ulpianë», dans *Gërmime dhe studime arkeologjike në Kosovë 2000-2012*, Prishtina 2014, p. 263-289.
- Sotinel 1992 : C. Sotinel, « Autorité pontificale et pouvoir impérial sous le règne de Justinien : le pape Vigile », *MEFRA* 104, 1, 1992, p. 439-463.
- Sotinel 1998 : C. Sotinel, «L'échec en Occident: l'affaire des Trois Chapitres», dans Pietri 1998, p. 427-455.
- Stern 1919: H. Stern (dir.), *Recueil général des mosaïques de la Gaule romaine, I. Gaule, Belgique I*, Paris, 1979 (X<sup>e</sup> Supplément à Gallia).
- Tate 2004 : G. Tate, *Justinien. L'épopée de l'Empire d'Orient (527-565)*, Paris, 2004.
- Teichner 2015a : F. Teichner, «On the Ancient Twin-City of Ulpiana - Iustiniana Secunda (Kosovo): Capital of the Metalla Dardanica», dans J.M., Álvarez, T. Nogales, I. Rodà, (dir.), *Actas del XVIII Congreso Internacional de Arqueologia Clasica 2013*, Merida, 2015, p. 271-275.
- Teichner 2015b : F. Teichner, F., «Ulpiana –Iustiniana Secunda (Kosovo): das urbane Zentrum des dardanischen Bergbaubezirks», dans *Ephemeris Napocensis* 25, 2015, p. 81-93.
- Teichner 2016 : F. Teichner, «Graçanicë/Gračanica, Kosovo. Ulpiana/Iustiniana Secunda. Die Arbeiten des Jahre 2012», dans *E-Forschungs Berichte des DAI* 1, 2016, p. 85-89.
- Thiel 1974 : A. Thiel, *Epistolae Romanorum Pontificum genuinae et quae ad eos scriptae sunt a S. Hilario usque ad Pelagium II, ex schedis clar. Petri Coustantii aliisque editis, adibiti praestantissimis codicibus Italiae et Germaniae*, I, [Braunsbergae 1867] Hildesheim-New York 1974.
- Tomašović 1983 : G. Tomašović-Cvetković, «Ulpiana. Arheološka iskopavanja u sedištu južnom delu antičkog grada», dans *Saopštenja* 25, 1983, p. 66-93.
- Turlej 2016 : S. Turlej, *Justiniana Prima. An underestimated aspect of Justinian's Church Policy*, Cracovie, 2016.
- Toczko 2013 : Rafał Toczko, «The Image of 'Templum Dei' in Pelagius and Augustine», dans *Augustiniana* 63, 1, 2013, p. 231-255.
- Ward-Perkins 1958 : J. B. Ward-Perkins, M. H. Ballance, «The Caesareum at Cyrene and the Basilica at Cremna», dans *PBSR*, 26, 1958 : 137-194
- Wipszycka 2000 : E. Wipszycka, *Storia della Chiesa nella tarda antichità*, Milan, 2000 (trad. *Kościół w świecie późnego antyku*, Varsovie 1994).

Arben Hajdari (U. Prishtina “Hasan Prishtina”)  
Christophe J. Goddard (CNRS, AOROC)  
Milot Berisha (Institut archéologique du Kosovo)